

R A P P O R T
D É V E L O P P E M E N T
D U R A B L E



E X E R C I C E 2 0 2 1

Sommaire

PARTIE 1

LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LA VILLE

p. 4

Le Plan Climat Air Énergie de Paris
Énergies et réseaux
Bâtiments sobres en énergie et accessibles à toutes et tous
Adaptation
Mobilisation des acteurs
Investissements pour la transition écologique

p. 6
p. 7
p. 9
p. 12
p. 14
p. 15

PARTIE 2

AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE PARIS

p. 22

Nouvelles mobilités
Qualité de l'air
Environnement sonore
Santé
Eau et Seine

p. 24
p. 26
p. 27
p. 28
p. 29

PARTIE 3

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ : LES TRAMES VERTE ET BLEUE

p. 30

Biodiversité
Végétalisation
Animaux en ville

p. 32
p. 34
p. 36

PARTIE 4

CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUTES ET TOUS PAR LA PARTICIPATION CITOYENNE

p. 38

Budget participatif
Concertation et participation
Habitat et aménagements participatifs
Vie associative

p. 40
p. 40
p. 42
p. 43

PARTIE 5

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

p. 44

Insertion par l'activité économique
Solidarités
Jeunes
Seniors
Handicap
Quartiers populaires
Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations

p. 46
p. 47
p. 48
p. 49
p. 50
p. 51
p. 52

PARTIE 6

FAVORISER LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES, L'ALIMENTATION DURABLE ET L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET CIRCULAIRE

p. 54

Économie circulaire
Commerces de proximité et entreprises durables
Agriculture urbaine et alimentation durable
Stratégie Zéro déchet
Paris plus propre

p. 56
p. 58
p. 59
p. 61
p. 63

p. 17

URBANISME ET AMÉNAGEMENTS DURABLES

p. 21

GRAND PARIS

p. 64

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

p. 66

UNE ADMINISTRATION QUI SE RENOUVELLE

Avant-propos



Les conséquences du dérèglement climatique sont désormais manifestes à l'échelle de la planète : canicules, inondations, élévation du niveau de la mer, sécheresse, feux de forêts, fonte des glaciers, tous les signaux sont au rouge. C'est aussi le cas à Paris, où nous assistons à une multiplication des phénomènes climatiques extrêmes. Nous le savons désormais : un pic de chaleur à 50°C n'est pas à exclure dans les prochaines années et nous devons nous y préparer collectivement.

Je suis convaincu que les villes ont un rôle clé à jouer dans cette bataille. Chaque année, 25% de notre budget municipal contribue à l'atteinte des objectifs de la transition écologique. Depuis son 1er plan climat en 2007, la Ville de Paris a investi plus de 10 milliards d'euros dans sa transition écologique, dont 1 milliard pour la transition énergétique. À titre d'exemple, ce sont 500 millions d'euros qui ont été investis pour la rénovation des bâtiments publics, 600 millions pour le parc de logements sociaux, 22 millions pour le parc privé, ou encore 56 millions pour la modernisation et l'efficacité de notre éclairage public. Les émissions de gaz à effet de serre du territoire ont baissé de 24% entre 2004 et 2019. Mais les défis auxquels nous sommes confrontés sont immenses et **commandent une accélération de nos actions en faveur de la transition écologique.**

Faire plus vite, plus local, plus juste pour que Paris reste une ville vivable et respirable pour tous et toutes : voilà l'enjeu de la révision du Plan Climat, dont l'adoption est prévue au printemps 2024. Ce tryptique est désormais notre boussole en matière de transition écologique.

Faire plus vite, en changeant d'échelle et en engageant des politiques concrètes et élargies pour poursuivre la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, accélérer les économies d'énergie, diversifier notre mix énergétique, et adapter notre ville aux effets du changement climatique. Pour massifier ses actions, Paris mobilise tous les acteurs de son territoire et encourage la participation citoyenne en s'appuyant notamment sur une communauté de Volontaires engagés pour le climat.

Faire plus local, en déployant des actions concrètes à l'échelle des arrondissements et des quartiers. La transition écologique, c'est aménager notre ville différemment, pour améliorer la rue la qualité de l'air au coin de la rue, réduire la pollution sonore, végétaliser en pleine terre pour améliorer la biodiversité et rafraîchir la ville lorsqu'il fait très chaud. L'économie solidaire et circulaire sont aussi des leviers pour répondre localement aux grands défis actuels : agriculture urbaine, alimentation durable, circuits courts, gestion urbaine de proximité...

Faire plus juste, face aux différentes crises qui touchent toujours plus durement les Parisiennes et les Parisiens les plus fragiles. La solidarité est au cœur de l'action de la Ville, pour lutter contre les inégalités sociales et environnementales. En 2021, ces crises ont souligné le rôle essentiel de Paris pour accompagner les plus fragiles.

Durant l'année 2021, Paris s'est mobilisée pour protéger ses habitant·e·s face aux crises sanitaires, sociales, économiques et environnementales, tout en poursuivant la transition écologique de son territoire. Je remercie toute l'équipe municipale pour son engagement, et nous restons plus que jamais mobilisés, avec vous, pour poursuivre la transformation de Paris.

Dan Lert, adjoint à la Maire de Paris en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie.





DATES-CLÉS



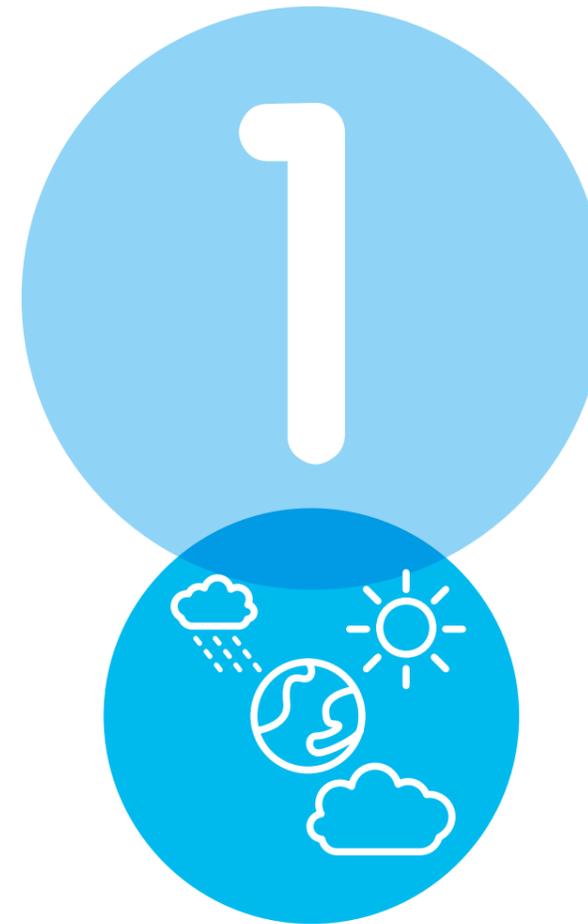
1^{er} février: création du groupe régional d'études sur les changements climatiques et leurs impacts environnementaux (GREC francilien)

9 juillet: la ville présente sa volonté de créer un futur opérateur «Énergies de Paris» et une Coopérative Carbone, deux outils pour contribuer aux objectifs du plan climat

9 août: publication du 6^e rapport du GIEC sur l'évolution du climat révélant que la planète se réchauffe plus rapidement que les scientifiques ne le pensaient auparavant

22 septembre: parution de l'étude «Paris face aux changements climatiques» proposant des scénarios d'adaptation d'ici à 2100

10 novembre: le Plan climat de Paris est distingué par le Prix des Nations Unies dans la catégorie des «Climate leaders» dans l'enceinte de la COP26 à Glasgow



Lutter contre le réchauffement climatique et adapter la ville

À l'échelle mondiale, les sept dernières années ont globalement été les sept plus chaudes jamais enregistrées sur le globe. Dans ce contexte, les attentes vis-à-vis de la 26^e Conférence des Parties (COP26) qui s'est tenue à Glasgow au Royaume-Uni étaient fortes. Si le Pacte de Glasgow a sauvé le principe du maintien du réchauffement global de la planète dans les prochaines années à 1,5°C, le dernier rapport du GIEC nous rappelle l'urgence de tenir ces promesses et d'aller encore plus vite en soulignant le rôle clé des villes.

Paris amplifie ses efforts pour construire une ville neutre en carbone, adaptée aux aléas climatiques et résiliente à l'horizon 2050. 2021 marque la moitié du parcours réglementaire du Plan Climat de Paris. Voté en 2018, il vise la neutralité carbone et une ville 100% à énergies renouvelables à l'horizon 2050.



INDICATEURS-CLÉS 2020*



17,2
MTeq CO₂

Empreinte carbone du territoire. L'évolution de l'empreinte carbone de territoire correspond à un niveau 35% inférieur à celui de 2004. L'année 2021 comme l'année 2020 ont été marquées par la crise sanitaire (ralentissement de l'activité et arrêt quasi total du trafic aérien) qui explique en partie ce niveau.



4,8
MTeq CO₂

Les émissions locales du territoire intègrent uniquement les gaz à effet de serre produits sur le territoire parisien (par exemple, les émissions de transport intramuros sont intégrées mais pas les émissions du trafic aérien des parisiens).



29,4
TWh

Énergie consommée sur le territoire parisien dans l'année. Elle était de 31,5 TWh en 2014 soit une baisse de 6,7%.



21,7%

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

© Lorie Eliès, Parc Monceau



*Les données 2021 sont en cours de vérification et d'audit lors de l'élaboration de ce rapport.

Paris, ville pionnière et engagée dans la lutte contre le changement climatique, voit son action saluée à l'international. Le Plan Climat a été adopté pour la première fois en 2007 de façon volontaire, puis en 2012 et en 2018 à l'unanimité. La ville de Paris se trouve donc actuellement dans son troisième Plan Climat (2018-2024). Il détaille plus de 500 mesures dans plusieurs domaines d'actions (bâtiment, transports, énergie, alimentation, déchets, cadre de vie, mobilisation, finance...).

Bilan des précédents Plans Climat

Le Plan Climat ambitionne de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50% et les consommations énergétiques de 45% d'ici 2030. La proportion d'EnR doit également passer à 45% à la même échéance. Enfin, l'objectif d'ici 2050 est de construire une ville neutre en carbone et 100% à énergies renouvelables (EnR).

Pour suivre sa trajectoire de neutralité carbone, et alimenter les travaux de révision du Plan Climat, la Ville de Paris produit depuis 2004 les bilans carbone de son territoire et de son administration.

Ces dernières années, on constate une tendance à la baisse des émissions de CO₂, avec un décrochage marqué en 2020, dû au contexte exceptionnel de la crise sanitaire, qui s'est traduit par un ralentissement de l'activité et un quasi-arrêt du transport aérien de personnes.

En 2018, l'empreinte carbone de Paris s'élevait à 22,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (TeqCO₂), en baisse de 20% par rapport à 2004.

► L'année 2019 confirme la tendance à la baisse des principaux postes émetteurs de gaz à effet de serre au niveau local, à la fois en matière de consommation énergétique des bâtiments et de transport routier, avec le développement des mobilités douces.

► Le bilan carbone 2020 est bouleversé par la crise sanitaire qui a impacté tous les postes d'émissions de gaz à effet de serre (-20% par rapport à 2019) mais surtout le transport aérien qui représente un tiers des émissions. L'empreinte carbone de Paris s'établit ainsi à 17,2 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (TeqCO₂), un niveau qui correspond, à titre illustratif, à la cible 2030 de la trajectoire de neutralité carbone.

► La trajectoire 2021 sera questionnée dans le cadre de la révision du Plan Climat. Cette année est aussi marquée par la crise sanitaire.

Le prochain Plan Climat de Paris entrera en révision fin 2022

Conformément au code de l'environnement, les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) doivent être réajustés tous les 6 ans. Une concertation préalable suivie d'une phase de co-construction sera initiée à la rentrée 2022. Le projet de révision sera présenté au Conseil de Paris à l'été 2023, les avis des différentes autorités métropolitaines, régionales et nationales seront ensuite recueillis, et une consultation publique sur le projet sera lancée avant une adoption définitive début 2024.

Parmi les documents produits dans le cadre de ce processus réglementaire : un bilan Mi-Parcours du Plan Climat dressera l'état des lieux trois ans après l'entrée en vigueur du Plan. Ce document fera état des émissions de gaz à effet de serre et des émissions de polluants atmosphériques depuis 2018. Il permettra de vérifier l'inscription sur les trajectoires de réduction de gaz à effet de serre des différents secteurs, et permettra d'identifier les freins et les leviers à activer pour accélérer la transition écologique à Paris.

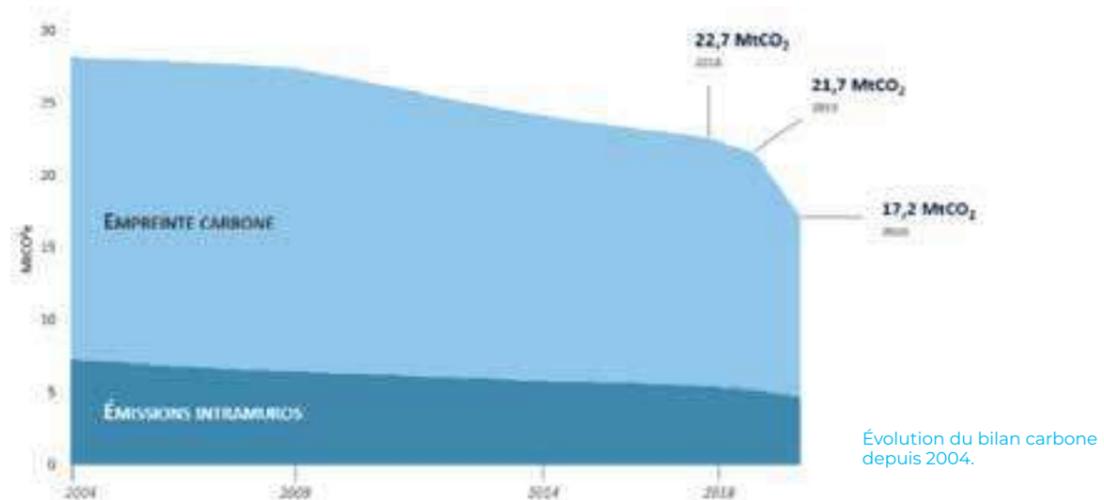
Tout en maintenant le cap de la neutralité carbone d'un territoire 100% EnR et adapté aux changements climatiques en 2050, cette révision s'inscrit dans le triptyque : plus vite, plus local, plus social.

Les trois axes stratégiques de cette révision sont :

► accélérer l'action climatique de la municipalité, en identifiant – à partir du bilan mi-parcours – les freins et les leviers à activer pour aller plus vite dans l'atteinte des objectifs à 2030 et répondre à l'urgence climatique;

► inscrire le Plan Climat dans la dynamique de territorialisation des politiques municipales – en se rapprochant notamment des initiatives citoyennes et locales et en accentuant la collaboration avec les mairies d'arrondissement;

► accentuer l'inclusivité du Plan Climat, en impliquant en particulier les habitants des quartiers populaires dans la concertation et en prévoyant des actions spécifiques pour les Parisien-ne-s les plus défavorisé-e-s.



Pour relever le défi de la transition énergétique et atteindre les objectifs fixés par le Plan Climat, la Ville et ses concessionnaires développent des initiatives pour développer de nouvelles sources d'énergie et optimiser les réseaux de distribution et leur usage public.

La Ville intensifie la diversification de son mix énergétique

21% de l'énergie consommée provient des énergies renouvelables (EnR) avec 7% produits localement (le reste de l'énergie consommée à Paris est importé). Sur sa consommation totale, la Ville s'est ainsi fixé pour objectif d'atteindre 10% d'énergies renouvelables, produites localement, à l'horizon 2030 (20% en 2050).

Cette électricité alimente la ville avec des contrats d'approvisionnement à 100% renouvelable, et le réseau de chaleur urbain est alimenté à 55% en récupération de l'énergie produite lors du traitement des déchets.

Issu du Budget participatif 2016, le projet **Quartiers Populaires à Énergie Positive** a reçu une subvention de près de 2 millions d'euros pour l'implantation de coopératives citoyennes portant sur l'énergie. Destinées à produire de l'électricité et de l'eau chaude de façon écologique et économique, ces coopératives visent aussi à favoriser l'engagement citoyen dans la transition énergétique dans les quartiers populaires dans les quartiers populaires. En effet, si seuls 20% des toits parisiens présentent un potentiel énergétique, on pourrait passer de 60 000 m² de toitures équipées aujourd'hui à 300 000 ou 400 000 m².

En parallèle, la Ville déploie des stations d'avitaillement au gaz naturel et à l'hydrogène. La station située à proximité du pont de l'Alma va être modernisée et un nouvel équipement sera ouvert porte de Saint-Cloud. Par ailleurs, trois nouvelles stations-service de gaz naturel véhicule (GNV) ont été inaugurées quai d'Issy-les-Moulineaux et porte d'Aubervilliers (périphériques extérieur et intérieur). Une consultation est aussi en cours pour de nouvelles ouvertures en 2022, porte de Vincennes et porte d'Orléans.

Le renouvellement de la délégation de service public du réseau de froid de la Ville de Paris intègre désormais un volet concernant l'utilisation du **réseau d'eau non potable** (ENP) en tant que fluide caloporteur, c'est-à-dire en utilisant l'eau froide non potable pour rafraîchir certains bâtiments en la réinjectant ensuite dans le réseau d'eau non potable. L'enjeu consiste à identifier les sites où l'utilisation de l'eau non potable a un impact sur le réchauffement du réseau et d'éviter la multiplication des projets trop proches. Cela s'inscrit plus globalement dans une stratégie d'utilisation du circuit d'eau non potable, dispositif ancien en cours de rénovation, pour différents usages (arrosage des parcs et jardins, lavage des rues, etc.)

En cohérence avec les impulsions et trajectoires prévues pour sortir des carburants classiques, la Ville développe des **réseaux de stations d'avitaillement pour différentes énergies alternatives**.



En 2021, 2 400 bornes de recharge électrique sur la voirie ont été mises en service, à la place des anciennes stations Autolib' et des anciennes bornes Mobilib'. S'y ajoutent également les bornes de recharge dans les parcs de stationnement souterrains.

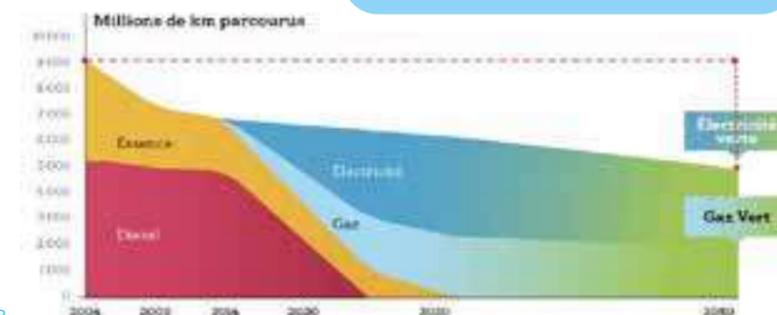
BILAN ÉNERGÉTIQUE 2020

Avec **29,4 térawattheures (TWh) de consommation totale**, Paris enregistre une baisse de -4% des volumes d'énergies consommés par rapport à 2019, -7% par rapport à 2018, et -13% par rapport à l'année de référence 2004 du Plan Climat de Paris.

1. Afin de permettre l'analyse comparative, les consommations sont « corrigées du climat ». C'est-à-dire que l'on s'affranchit des variations de température de l'année.

LES SOURCES D'ÉNERGIE POUR LES DÉPLACEMENTS INTRA-MUROS

Trajectoires d'évolution des sources d'énergie pour les déplacements intra-muros, PCAET 2018



La modernisation de l'éclairage public se poursuit

La Ville a attribué **son nouveau marché pour l'éclairage public** au groupement d'entreprises CIELIS-Citelum et Eiffage. Ce marché, conclu pour une durée de dix ans, recouvre également la signalisation lumineuse et les illuminations. **D'ici cinq ans, il prévoit une réduction de 30 % de la consommation d'énergie induite par l'éclairage public.**

Il va aussi permettre de remplacer de nombreux mâts d'éclairage et des feux tricolores vétustes ou détériorés. Le marché a enfin pour ambition de mieux protéger la biodiversité dans la ville, certaines espèces animales ou végétales étant sensibles à l'éclairage nocturne, en créant une «**trame noire**» sur certains axes parisiens.

 **49%**
de réduction des émissions de gaz à effet de serre liés à l'éclairage public depuis 2012

 **49,1 GWh**
d'économie d'énergie consommée par l'éclairage public depuis 2011

DES PANNEAUX SOLAIRES SUR LE TOIT
DU CENTRE SPORTIF ÉMILE-ANTHOINE



Le 27 avril 2021, 320 panneaux solaires installés sur le toit du centre sportif Émile-Anthoine (15^e), en face de la tour Eiffel, ont été inaugurés. L'installation photovoltaïque couvre 600 m² de toiture pour une puissance électrique total de 100 kWc et une capacité annuelle de production de 90 000 kilowatts-heure (kWh). Mise en service le 20 avril 2021, elle permet d'alimenter l'équivalent de 40 foyers en électricité renouvelable.

Bâtiments sobres en énergie et accessibles à toutes et tous

La Ville de Paris est engagée dans la lutte contre la précarité énergétique, pour fournir une électricité accessible à toutes et à tous. Elle a prévu un programme d'accompagnement gratuit, à destination des copropriétés, assorti d'outils financiers incitatifs à travers des subventions. Par ailleurs, un nouveau référentiel commun de construction associe toutes les parties prenantes de l'immobilier pour les inciter à une approche plus vertueuse et citoyenne.

Un nouveau Pacte pour la construction parisienne

Présenté en mars, ce nouveau pacte **pour la construction parisienne** constitue un référentiel commun pour tous les acteurs de l'immobilier (promoteurs, aménageurs, urbanistes, architectes, paysagistes, etc.) et comprend 10 objectifs, tels que promouvoir la mixité sociale dans les projets, favoriser la végétalisation et créer des îlots de fraîcheur, ou encore restructurer plutôt que démolir. Il est déjà pris en compte dans les projets d'architecture pilotés par la Ville.

Par ailleurs, un nouveau **dispositif de pré-instruction des autorisations d'urbanisme** a été élaboré. Entré en vigueur en 2022, il permet d'accompagner les pétitionnaires vers la prise en compte des nouveaux objectifs environnementaux contenus dans le Pacte pour la construction. Concrètement, les promoteurs sont invités à contacter la municipalité, dès l'étape de la prospection foncière, pour un projet qui doit nécessiter une autorisation d'urbanisme.



La Ville de Paris applique les engagements du Pacte pour la construction parisienne pour les principaux projets d'architecture dont elle est maître d'ouvrage, comme la Ferme du Rail dans le 19^e.

Paris propose des outils de rénovation énergétique des logements pour accompagner les habitant-e-s

Lancé début 2016, le programme **Éco-Rénovons Paris** vise à accompagner les copropriétés dans leurs démarches de rénovation énergétique.

Au-delà d'un premier diagnostic et de l'accompagnement technique assurés par l'Agence parisienne du climat (APC), la Ville de Paris alloue des subventions pour financer les travaux, à hauteur de 20,8 M€, tout comme l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) (19,5 M€ sur cinq ans).

Par ailleurs, la **plateforme web CoachCopro** guide les copropriétés dans leur démarche de transition. Elle propose des ressources documentaires, des ateliers thématiques et des outils de mise en relation avec un conseiller en éco-rénovation, en particulier pour les sujets relatifs au financement des travaux.

Au premier semestre 2021, près de 500 nouvelles copropriétés parisiennes se sont inscrites sur la plateforme : un record d'affluence depuis son lancement, en 2016, dans le cadre du programme Éco-Rénovons Paris.

Face à l'augmentation importante du prix de l'énergie en 2021 (+59 % pour le gaz, +12 % pour l'électricité), Paris a adopté, en novembre, un **Plan de lutte contre la précarité énergétique**, qui concerne 77 000 habitant-e-s prioritaires.

► Dans ce cadre, la Ville va se doter **d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime)** en charge d'accompagner les familles, dans les quartiers populaires, vers des solutions plus économiques et durables.

► **Un fonds d'aide aux travaux légers ou aux petits équipements va également être créé** afin de contribuer à la maîtrise de la consommation d'énergie. Il sera abondé à hauteur de 1,5 M€ sur trois ans, dont 40 % remboursés par l'État dans le cadre du programme des certificats d'économie d'énergie (CEE).

 **8 498**
aides allouées aux familles modestes pour lutter contre la précarité énergétique

 **1 991 606 €**
alloués aux familles modestes pour lutter contre la précarité énergétique

 **20,8 M€**
montant des subventions allouées sur cinq ans par la Ville de Paris pour financer les travaux, en plus des subventions de l'Agence nationale de l'habitat (19,5 M€ sur cinq ans).



Les 2^{es} Trophées métropolitains CoachCopro, qui récompensent les rénovations énergétiques les plus en phase avec les objectifs fixés par le Plan Climat de la Ville, ont récompensé trois copropriétés: Jean-Jaurès (19^e), Henri-Rivière (19^e) et Pierre-Grenier (Boulogne-Billancourt).

Bâtiments publics: réaffecter et rénover plutôt que démolir

La Ville fait le pari de la performance énergétique en priorisant les programmes de réaffectation et de rénovation des structures existantes plutôt que leur démolition, synonyme d'émissions de gaz à effet de serre (transports, déchets, etc.). Elle mène ainsi de nombreux programmes d'isolation des bâtiments, de modernisation de centres thermiques ou de valorisation de l'énergie. Les énergies renouvelables sont également systématiquement privilégiées afin de réduire l'empreinte carbone globale des bâtiments concernés.

QUELQUES RÉNOVATIONS EXEMPLAIRES

La réaffectation du lycée hôtelier Jean-Quarré (19^e) en médiathèque-maison de réfugiés va se faire sans travaux de démolition. Il s'agira en effet d'un chantier écoresponsable, basé sur le réemploi des ressources existantes. La livraison du bâtiment est prévue en 2022.



Au printemps 2022, la grange de la Ferme Montsouris (14^e) doit accueillir un collectif de compagnies circassiennes européennes. Elle a été entièrement réhabilitée, dans le respect des engagements du Plan Climat (bâtiment bas carbone, réemploi des ressources et matériaux biosourcés) et mise aux normes d'accès pour les personnes à mobilité réduite, etc.

Rebaptisé « Sara-Weill-Raynal », l'Ehpad de Belleville (20^e), situé rue Pelleport, est modernisé et agrandi après cinq années de travaux. Le bâtiment répond désormais à la norme haute qualité environnementale (HQE). Sa restructuration a notamment été pensée pour optimiser les conditions de travail du personnel, à travers l'ergonomie des locaux et des nouveaux équipements.



ÉNERGIE PUBLIQUE

Données non disponibles

Consommation d'énergie des bâtiments publics par m²

Données non disponibles

Consommation d'énergie des bâtiments publics (GWh)

Données non disponibles

Électricité verte pour les bâtiments municipaux et l'éclairage public (%)

Données non disponibles

Nombre d'écoles rénovées dans le cadre des Contrats de Performance Énergétique

Données non disponibles

Part d'énergie renouvelable dans les bâtiments municipaux (%)

4 850 000 m²
de surface totale des bâtiments publics

7 302
bâtiments publics

LOGEMENTS SOCIAUX

603 642 661 €

dédiés à la rénovation énergétique des logements sociaux

1 360

futurs logements sociaux ayant bénéficié d'une subvention au titre d'une démarche de certification et de labellisation environnementale

3 921

logements sociaux financés pour une rénovation énergétique

58 213

logements sociaux financés pour une rénovation énergétique depuis 2009

506

nouveaux logements sociaux certifiés BEE – bâtiment énergie environnement

854

nouveaux logements sociaux certifiés NF Habitat HQE

40

opérations de futurs logements sociaux ayant bénéficié d'une subvention au titre d'une démarche de certification et de labellisation environnementale

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

557

copropriétés accompagnées dans le cadre d'Éco-Rénovons Paris depuis 2016

34 859

logements privés parisiens accompagnés par Éco-Rénovons Paris depuis 2016

10 640

logements rénovés via le dispositif Éco-Rénovons Paris depuis 2016

750

logements parisiens ayant voté une rénovation énergétique durant l'année

1 811

logements privés financés pour une rénovation énergétique

6 784 613 €

dédiés à la rénovation énergétique des logements privés

14 807

logements parisiens inscrits sur coachcopro.paris

Adaptation

Alors que 2021 a été l'été le plus chaud jamais enregistré à l'échelle mondiale, la Ville de Paris a étudié les conséquences attendues du changement climatique sur son territoire pour éclairer la mise en œuvre des mesures d'adaptation pour y faire face, en lien avec les habitant-e-s.

La Ville réalise un diagnostic de robustesse et de vulnérabilité à l'horizon 2030, « Paris face aux changements climatiques »

Neuf ans après sa première édition, la Ville a actualisé le diagnostic de robustesse et de vulnérabilité du territoire parisien en se basant sur les dernières projections scientifiques concernant les évolutions du climat.

- ▶ Si les points de robustesse de la capitale face aux aléas climatiques sont confirmés par cette nouvelle étude, la mobilisation reste de mise pour **faire face aux évolutions précoces, concernant notamment la multiplication des vagues de chaleur.**
- ▶ La ville doit se préparer aux risques majeurs (canicules de plus en plus précoces, intenses et longues, sécheresses, tempêtes...), car **les projections initialement établies à l'horizon 2050 tendent à s'envisager désormais dès 2030.**
- ▶ Les températures moyennes augmentent avec, comme conséquences, **des périodes de sécheresse accrues qui fragilisent la biodiversité et la qualité de l'eau**, mais aussi le système de santé ou le bon fonctionnement des réseaux d'énergie et de transports.

Dans ces domaines, mais également concernant l'énergie, l'alimentation, la qualité de l'air, l'étude évalue la criticité de la situation, ce qui permet à la ville d'ajuster ou d'engager des politiques pour des ressources diversifiées, locales et durables.



« Paris Frais », pour rafraîchir la capitale

La Ville poursuit le déploiement des **cours Oasis**, initié en 2017, qui vise à transformer les cours des écoles et collèges parisiens en îlots de fraîcheur urbains. Ces cours représentent une surface cumulée de 70 hectares, répartie uniformément dans la capitale. Particulièrement asphaltées et imperméables, elles participent à la formation d'îlots de chaleur urbains; l'objectif du dispositif est donc de modifier leur revêtement, en le végétalisant et en l'adaptant pour récupérer les eaux pluviales. À l'été 2021, 27 cours d'école ont été aménagées, portant à 74 le nombre total de cours transformées depuis l'origine du projet. L'objectif est d'en réaliser 300 d'ici 2026, sur l'ensemble du territoire parisien. **En 2021, le dispositif a été récompensé par un prix Territoria.**

Paris expérimente également des **dispositifs de rafraîchissement sur l'espace public.**

Dans sa recherche de solutions techniques pour adapter les voies publiques au changement climatique, la Ville teste actuellement différents types de **revêtements moins émetteurs de chaleur**, particulièrement utiles lors des périodes de canicule. Par ailleurs, revisitant le principe du puits provençal, le **« banc climatique »** est un autre exemple. Il exploite l'air frais disponible dans les carrières pour rafraîchir ponctuellement l'espace public parisien en période estivale grâce à un système de ventilation qui se déclenche au-delà de 25 °C. Ce dispositif a été testé, lors de l'été 2021, sur la place Jeanne-d'Arc (13^e).



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE GROUPE RÉGIONAL D'EXPERTISE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (GREC) FRANCILIEN



Constitué en février 2021, le GREC francilien rassemble des scientifiques sur le territoire pour travailler collectivement sur les problématiques liées au climat et à la biodiversité.

À l'issue d'un atelier organisé en juillet, réunissant des élu-e-s, des agent-e-s de la Ville et des chercheur-euse-s membres du groupement, plusieurs engagements ont été pris visant à produire des synthèses de connaissances spécifiques au territoire parisien. Ces engagements ont été formalisés dans une convention signée entre la Ville et le GREC en novembre. Pour ce GIEC régional, il s'agit notamment de:

- ▶ créer un programme de recherche pluridisciplinaire sur la transition socio-écologique, sur la base de synthèses informatives fournies par les services de la Ville de Paris ou réalisées en lien avec les services de la Ville;
- ▶ mettre en œuvre des activités expérimentales et des actions d'évaluation des politiques publiques;
- ▶ constituer une base de données pour modéliser les scénarios climatiques locaux.

Le pilotage de ces recherches se fait en association avec les différents services de la Ville afin que les résultats soient le plus opérationnels possible.



ADAPTER LA VILLE EN LA VÉGÉTALISANT

L'adaptation de Paris aux effets du dérèglement climatique passe également par le développement du végétal en ville et la valorisation des lieux de fraîcheur. L'ambition est ainsi de créer une « ville jardin » en développant la végétalisation de pleine terre, et plus largement la nature en ville, source de multiples co-bénéfices pour l'écosystème parisien: rafraîchissement, ombrage, absorption des eaux, enrichissement de la biodiversité, entre autres. L'arbre est un allié prioritaire de Paris face au changement climatique autant qu'un gage de préservation de la biodiversité et du paysage.

Mobilisation des acteurs

Pour agir contre le dérèglement climatique, la Ville compte sur l'implication de tous les acteurs et actrices du territoire, qu'il s'agisse des entreprises, des institutions et, bien sûr, des citoyen-ne-s.

L'Académie du Climat ouvre ses portes

Inauguré le 15 septembre dans l'ancienne mairie du 4^e arrondissement, ce projet a été élaboré en s'appuyant sur une vingtaine d'associations de jeunes ou sur des acteurs publics et privés engagés dans le champ de l'innovation pédagogique. L'Académie est ouverte à tous les publics, mais cible particulièrement les jeunes de 9 à 25 ans, dans l'idée de les former à devenir les acteur-ice-s du changement. À travers des ateliers et des rencontres avec des spécialistes du sujet, elle permet d'acquérir des compétences, de les partager et de monter des projets individuels ou collectifs en faveur de la transition écologique.

L'exposition *Renaissances* a été montée à la Cité des sciences et de l'industrie avec l'Académie du Climat et les Volontaires de Paris. L'objectif est d'interroger les imaginaires du futur face aux changements de notre environnement et de nos sociétés en explorant les dimensions sociologiques, psychologiques et philosophiques de la prise de conscience de la crise actuelle.



Une ville touristique et durable

Paris a accueilli les premières Assises du tourisme durable à l'Hôtel de Ville en juillet 2021, après plusieurs mois d'échanges entre la Mairie, ses services, l'Office de tourisme et des congrès de Paris (OTCP) et les acteurs du tourisme parisien. Ces Assises ont permis de travailler à une meilleure résilience du secteur touristique et au maintien de l'attractivité de la destination en prenant en compte le contexte des crises (sanitaires, climatiques, etc.).

La Ville de Paris, dans la perspective des JOP2024, s'est par exemple engagée à promouvoir un « Paris Autrement » et un « Paris Local », au travers d'itinéraires de visites alternatifs et plus authentiques pour répartir et mieux accueillir les flux de visiteurs sur l'ensemble du territoire, comme au Père Lachaise depuis cet été.

Autre fil rouge des préconisations sorties des Assises : encourager un « Paris à impact positif et durable », afin d'opérer un tournant écoresponsable, de favoriser l'usage de mobilités douces et la venue des touristes en train, et d'accompagner la transition écologique des acteurs, par exemple par le biais d'un premier appel à projet « Hébergement accessible et durable » lancé à l'été 2021.

Le livre blanc issu des Assises qui définit l'ensemble de ces préconisations est disponible sur le site paris.fr.

Une démocratie climatique en action

Les 15 000 *Volontaires du climat* participent à la mise en œuvre, sur le terrain, des actions inscrites dans le Plan Climat Air Énergie. En 2021, ils sont devenus les *Volontaires de Paris*, une bannière unique pour désigner tou-te-s les citoyen-ne-s engagé-e-s bénévolement pour leur territoire, quel que soit le sujet ou l'événement concerné.

Désireuse de valoriser les initiatives environnementales engagées par les acteurs locaux, la Ville a créé la *Charte Paris Action Climat* (PAC) en 2013. Elle regroupe aujourd'hui 73 signataires, répartis en six communautés : aménagement et immobilier, sport, ambassades vertes, commerce, santé, numérique. Cette charte va évoluer afin d'intégrer la préservation de la biodiversité sur le territoire parisien (avec un nouveau nom : Paris Action Climat Biodiversité).

En 2020, les défis « Familles à Énergie Positive » (baisser sa consommation d'eau et d'énergie de 8%) et « Familles Zéro Déchet » (réduire de 10% ses déchets ménagers) ont fusionné pour donner naissance au nouveau « défi Déclics ». 180 foyers ont participé à la première saison (2020-2021). Accompagnée par l'Agence parisienne du climat, la nouvelle promotion affiche des résultats positifs, malgré les confinements successifs qui ont entraîné une plus grande présence à domicile. La deuxième saison (2021-2022) s'est ouverte en septembre : 300 foyers doivent y participer.

Investissements pour la transition écologique

Le budget municipal fait l'objet d'une évaluation « climat » et propose de nouveaux modèles de financement pour encourager la réduction ou la séquestration du carbone.

Impact climat du budget de la collectivité

Lancée en 2019, cette évaluation permet une lecture des dépenses municipales par le prisme du climat, un référentiel qui doit lui permettre de piloter ses choix stratégiques liés à la transition écologique.

Cette évaluation a été menée dans la continuité de la première expérimentation sur les dépenses du compte administratif 2019 puis d'une nouvelle application sur les dépenses pluriannuelles d'investissement futures (communiquée lors du débat d'orientation budgétaire 2022). En renouvelant chaque année cette évaluation, la Ville éprouve la méthodologie utilisée, ce qui permet d'une part d'affiner l'impact des dépenses de la Ville sur le climat, et d'autre part de renforcer la méthodologie pour les exercices à venir.



La démarche d'évaluation climat, menée en 2021 sur le budget 2020, a permis d'identifier un impact carbone sur 83% des dépenses engagées, soit une analyse plus large que l'année précédente (78%). Elle identifie des ordres de grandeur sensiblement similaires à l'année précédente (24% de dépenses ayant un impact positif, 57% classées comme neutres, 2% comme défavorables – le restant n'étant pas analysé).

Lancement d'une Coopérative Carbone

Lors du Conseil de Paris de juillet, la Ville a acté son intention de créer une Coopérative Carbone, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris. Opérationnelle dès la fin 2022, cette Coopérative permettra le financement de projets de réduction et de séquestration du carbone ou plus généralement de transition écologique sur le territoire du bassin parisien, en mettant en relation des porteurs de projet et des acteurs (entreprises, institutions ou citoyen-ne-s souhaitant contribuer à la neutralité carbone du territoire).





Administration exemplaire

ADAPTATION:

► Dans le cadre du **Plan Canicule**, la Ville mobilise ses équipes en déployant différents outils de communication et d'action auprès des publics les plus fragiles. Le fichier Reflex, par exemple, contient 10 600 contacts de personnes vulnérables qui sont régulièrement appelées ou visitées, à leur domicile, par des agent·e·s de la Ville. D'autres équipes sont mobilisées pour recevoir les appels des Parisien·ne·s pendant les épisodes caniculaires. Ils peuvent également intervenir dans les espaces de rafraîchissement ouverts sur le territoire.



Les personnes âgées en perte d'autonomie sont les premières à souffrir de la canicule, c'est pourquoi des mesures d'accompagnement leur sont dédiées.

ÉNERGIES:

► Dans le cadre de sa démarche de sobriété numérique, la Ville souhaite **ajuster la puissance des serveurs alloués à ses applications et services numériques, en fonction des usages réels**. L'un des ressorts consiste à dé-commissionner les moyens non utilisés.

► La **diminution de la consommation d'énergie** constitue un enjeu important pour **Paris Musées**, qui a la responsabilité de conserver durablement les œuvres exposées et stockées. Paris Musées a ainsi eu recours aux **Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)**, sur les sites de stockage des œuvres d'Ivry et du Musée d'art moderne, qui ont permis une économie financière importante (55 000 €).



En parallèle de ces actions, qui se poursuivront en 2022, un Contrat de Performance Énergétique (CPE) a été engagé pour les musées du Petit Palais, Cernuschi et de la Vie romantique, identifiés comme les plus énergivores. Ce contrat vise l'optimisation du rendement des installations techniques et leur pilotage avec un budget d'investissement transparent, compensé entièrement par la réduction des consommations de fluides.



Paris international

► Dans l'enceinte de la COP26 à Glasgow, en novembre, la Ville de Paris a reçu un prix dans la catégorie « Climate Leaders » pour son Plan Climat. Les **UN Global Climate Action Awards** (« Prix mondiaux de l'action pour le climat ») distinguent, depuis 2011, les actions les plus innovantes en matière de lutte contre le changement climatique à travers le monde.

- La Mairie de Paris porte la voix des villes françaises dans le cadre du **plan de relance européen**. Le 25 janvier, à Bruxelles, les représentants parisiens ont défendu l'accès direct des villes, en plus des États, aux financements prévus par le plan de relance européen pour surmonter la crise sanitaire.
- Pour la quatrième année consécutive, Paris a intégré la liste A du **Carbon Disclosure Project (CDP)**, une organisation à but non lucratif dédiée à la mesure de l'impact environnemental. Seulement 9,8% des villes évaluées en 2021 ont obtenu la meilleure note (liste A) en matière d'action climatique.

Urbanisme et aménagements durables

Le Plan local d'urbanisme (PLU) régleme tout projet de construction et de démolition sur le territoire, tout en présentant les grandes orientations d'aménagement urbain sur une durée de 10 à 15 ans. La Ville repense son urbanisme et révisé son PLU, au regard des enjeux environnementaux et sociaux actuels.

Élaboration du Plan local d'urbanisme bioclimatique: la Ville associe les Parisien·ne·s

Lancée fin 2020, la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) a pour objectif de le transformer en PLU bioclimatique en 2023 afin de construire une ville inclusive, solidaire et durable capable de résister aux effets du dérèglement climatique. Dans sa démarche de révision du PLU, la Ville souhaite associer les Parisien·ne·s.

LES ÉTAPES DE LA CONCERTATION

Janvier – avril

Durant quatre mois, les usager·e·s ont pu donner leur avis via la plateforme *idee.paris* sur le **diagnostic territorial** réalisé par l'Apur. Le Conseil parisien de la Jeunesse a également été sollicité, **tout comme les étudiant·e·s, questionné·e·s lors de sessions de discussions « Controverses urbaines »**.

12 avril au 16 juillet

Les usager·e·s ont pu donner leur avis au terme du **diagnostic territorial** réalisé par l'Apur. 6 306 habitant·e·s ont participé et 2 941 contributions ont été enregistrées, notamment via la plateforme *idee.paris*. Le Conseil parisien de la Jeunesse a également été sollicité pour élaborer ses recommandations: 370 enfants ont participé à la conception d'une carte sur le PLU. L'ensemble des contributions alimentera les orientations pour la révision du PLU.

10 mars au 30 juin

La Ville associe les habitant·e·s pour construire **de nouvelles règles pour concilier esthétique, entretien et développement durable dans l'espace public**. Inséré dans le manifeste de l'esthétique parisienne, le guide « Entretien de l'espace public » encadre les projets d'aménagement en présentant les règles d'or à respecter en matière de propreté. Ces règles concernent le choix du mobilier urbain, les revêtements au sol, les espaces végétalisés et l'adaptation de l'espace public aux actions de nettoyage ou de collecte des déchets.

En novembre

L'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui définit les objectifs et les orientations du PLU, a été présentée au Conseil de Paris. Plusieurs grandes orientations ont été retenues, comme la création d'une méthode de travail au service de la transition écologique ou la décarbonation du territoire. Le PADD sera soumis à la concertation en 2022.

LES PROJETS MARQUANTS DE L'ANNÉE

► Un lotissement bas carbone et végétalisé: le jardin des Mécanos

Propriété de la SNCF, l'ancien dépôt ferroviaire de La Chapelle (18^e) fait l'objet d'une requalification pour être transformé en quartier résidentiel bas carbone.

Le projet d'aménagement, présenté le 31 mars aux habitant-e-s, a pris en compte les demandes exprimées lors de la phase de concertation initiée en 2019. 52% de la surface du site sera occupée par des espaces verts, notamment dans un vaste jardin public de 1,5 hectare; la mixité des logements sera mise en œuvre avec 50% de logement social et une résidence étudiante.

► Un nouveau quartier voit le jour porte des Lilas

Un ensemble immobilier de plus de 6 000 m², comprenant des logements sociaux, un centre de protection maternelle et infantile (PMI) et une résidence étudiante, a été inauguré entre la rue Caillebotte et la rue des Frères-Flavien (20^e). L'opération a obtenu plusieurs certifications environnementales, dont les labels H&E Performance et Qualitel Effinergie+.



► La ZAC Beaujon est en cours de livraison

Initié en 2013, l'aménagement de la ZAC Beaujon (8^e) est en cours de finalisation. Il s'agit d'un nouveau quartier mixte de 1,2 hectare (logements, équipements, services et bureaux), situé sur l'ancienne emprise de l'hôpital Beaujon. Le site cumule 20% de surfaces perméables, dont un jardin central de 1800 m² et 1000 m² d'espaces végétalisés privés en pleine terre. La consommation énergétique des bâtiments est en adéquation avec le Plan Climat; quant à la part des énergies renouvelables et de récupération, elle va atteindre 35% de la consommation globale, bien au-delà de l'objectif de 20% stipulé dans le cadre du PCAET. Tous les bâtiments sont labellisés NF Habitat HQE, BBC rénovation ou Habitat Environnement.



► Un chantier innovant et expérimental sur le site Saint-Vincent-de-Paul (14^e)

Aménagé sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul (14^e), le nouvel éco-quartier va proposer 59 000 m² de constructions neuves ou réhabilitées, qui vont être chauffées grâce à une installation inédite: **une boucle d'eau chaude valorisant l'énergie calorifique du réseau d'eau non potable de la Ville**. Concrètement, la boucle d'eau chaude de 450 mètres de long connectera tous les bâtiments pour leur fournir une eau à 65 °C, température adaptée à la haute performance énergétique. Cette innovation énergétique a été labellisée «ÉcoQuartier étape 1» par le ministère de la Transition écologique.

Dans le cadre de la réduction des déchets, un projet expérimental de **collecte sélective des urines** a été lancé pour valoriser cette ressource, jusqu'ici polluante en raison de la présence d'azote et de phosphore. Le quartier de Saint-Vincent-de-Paul servira de laboratoire, car le dispositif n'a encore jamais été déployé à l'échelle urbaine. L'aménagement nécessaire a été financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Pour la première fois, l'Association BBCA remet la distinction «Territoire bas carbone BBCA 2021» à 7 lauréats dont la Ville de Paris et ses aménageurs.

► Paris Métropole Aménagement (P&Ma) a reçu le le prix Collectivités/Aménageurs pour l'aménagement de l'éco-quartier de Saint-Vincent-de-Paul.

► La SEMAPA a été distinguée pour l'aménagement du quartier boulevard Vincent-Auriol, au Pavillon de l'Arsenal.



► Chapelle-Charbon poursuit sa transformation

Situé entre les portes de La Chapelle et d'Aubervilliers (18^e), cet ancien site logistique ferroviaire est **transformé en grand parc bordé d'un ensemble résidentiel**. La première tranche du parc (3 hectares sur les 6 prévus) a été livrée en 2020.

Amorcé en 2019, un an après la création de la ZAC, le **processus de concertation** a repris au printemps 2021 après une interruption de plusieurs mois en raison de la crise sanitaire. La démarche a reçu un Territoria d'argent, en 2021, pour son influence sur la biodiversité du programme.

Par ailleurs, le projet va intégrer **la création d'un réseau de chaleur basé sur un montage innovant**, puisqu'il desservira également les autres immeubles du secteur. Les opérations d'aménagement Chapelle-Charbon et Hébert mutualisent les investissements de raccordement de la boucle d'eau chaude au réseau vapeur de la CPCU.

Afin de remplacer l'usage du béton, P&Ma a également lancé une étude approfondie des **usages possibles de matériaux biosourcés** pour les futures constructions programmées jusqu'en 2027.



60% du bâti historique de l'ancien hôpital infantile Saint-Vincent-de-Paul doit être conservé lors de l'opération labellisée «éco-quartier».

► La zone d'aménagement concerté Gare des Mines-Fillettes se structure

La ZAC Gare des Mines-Fillettes (18^e) s'est dotée d'un schéma directeur Carbone et d'une étude de faisabilité sur la boucle d'eau chaude liée à la centrale géothermique de Climespace, installée dans l'Arena.

Construire le Paris de demain avec « Réinventer Paris »

La troisième édition de l'appel à projets « Réinventer Paris » concerne, en 2021, **la transformation de magasins et bureaux vacants en logements mixtes**.

Dans un contexte de mutation des usages professionnels, la Ville cherche ainsi à soutenir les propriétaires de bureaux désireux de transformer leurs biens, ou de les céder.

Une première série de sites a été intégrée à l'édition 2021: le siège de l'AP-HP (30000 m² en face de l'Hôtel de Ville); les magasins Tati à Barbès (6500 m², 18^e), les locaux d'enseignement supérieur de la rue des Bernardins (900 m², 5^e), etc. Propriétés de la Ville, ces derniers vont être transformés en pension de famille autour d'un projet social. Quai de Grenelle (15^e), le garage Renault de 10500 m² va être réhabilité, par le groupe Capelli, en habitations de standing, dont une partie de logements sociaux.

URBANISME TRANSITOIRE ET COMITÉ CITOYEN À BERCY-CHARENTON (12^e)

Dans l'optique de créer un lieu transitoire culturel, festif, écologique et solidaire sur le site de Bercy-Charenton (12^e), SNCF Immobilier, la Ville de Paris et la SEMAPA ont choisi un projet porté par un **groupement d'acteurs de l'économie sociale et solidaire**: Yes we camp, Plateau Urbain, Coup de pousses et Ancoats. Le projet s'étend sur une **surface totale de 1 hectare pour une période d'au moins deux ans**.

À l'issue des premiers travaux d'aménagement, le site a ouvert ses portes aux Parisien-ne-s, début octobre, à l'occasion de *Nuit blanche*.

Un comité citoyen est également chargé de mener une réflexion sur la façon de construire un futur quartier qui intègre les enjeux liés à l'environnement et à l'inclusion.



Administration exemplaire

La Ville prend en compte la question du « genre » dans les projets d'aménagement

La Direction de l'urbanisme (DU) et la Direction de la démocratie, des citoyen-ne-s et des territoires (DDCT) suivent désormais **une feuille de route pour mieux intégrer le genre dans les projets d'aménagement**. Ce document fixe un certain nombre d'actions à mener pour promouvoir l'égalité de genre dans l'urbanisme: 6 opérations d'aménagement pilotes, nomination de correspondant-e-s « genre » dans chaque direction; déclinaison de l'objectif d'égalité dans la révision générale du PLU.

Les directions sont invitées à mettre en place des outils, à l'image des marches exploratoires entreprises dans les quartiers de la Goutte d'Or et de la porte de la Chapelle (18^e). Animées par un collectif de résidentes, ces marches permettent d'identifier les zones de tension et d'imaginer des solutions pour favoriser la mixité à travers l'aménagement du quartier (éclairage public, propreté, voirie, commerces, etc.)

► **« Genre et espace public »: un nouveau guide (tome 2) et de nouveaux usages**

En 2021, la Ville a édité **un guide de 47 bonnes pratiques** visant à favoriser la mixité de genre dans l'espace public et l'accessibilité en situation de handicap. Ce support est destiné aux professionnel-le-s de l'aménagement. En matière de communication, sur le terrain, les directions sont invitées à utiliser l'écriture inclusive et à employer des images sans stéréotype lié au sexe. Des diagnostics genrés doivent également être menés dans le cadre des études urbaines préalables à chaque programme.

► **La Ville de Paris remporte un Territoria d'argent pour son action innovante « Adapter l'espace public à la diversité des usages »**

Ce prix récompense la réalisation des guides « Genre et espace public » et les « Réveils DU genre », des petits-déjeuners virtuels consacrés à la formation et à la sensibilisation des professionnel-le-s. Ces « Réveils » ont rassemblé plus de 560 participants, dont 55% d'agent-e-s de la Ville.

Une zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine est mise en place

La Métropole du Grand Paris s'est appuyée sur l'expérience et l'impulsion de la Ville de Paris pour mettre en place le 1^{er} juin 2021 une ZFE dans l'ensemble du périmètre délimité par l'autoroute A86 avec le même niveau d'interdiction dans toute la zone: les véhicules non classés, classés Crit'air 5 et Crit'air 4 ne sont plus autorisés à circuler.

Les grands projets d'aménagement aux Portes de Paris sont conduits en partenariat avec les territoires voisins

Paris a formalisé plusieurs accords transversaux, visant à permettre une meilleure prise en compte du caractère intercommunal de grands projets de transformation des portes: porte de la Chapelle, avec Saint-Denis, Plaine Commune et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (CD 93), et porte de la Villette, avec Aubervilliers, Pantin, Plaine Commune, Est Ensemble et le CD93. Le travail s'est par ailleurs poursuivi sur les études prospectives de transformation de la porte de Bagnolet, sous pilotage d'Est Ensemble.

De nouveaux partenariats en petite et en grande couronne

La Ville de Paris a poursuivi son travail de coopération avec les territoires du Grand Paris, en concluant plusieurs nouveaux partenariats: les établissements publics territoriaux (EPT) Est Ensemble, Grand Paris Sud Est Avenir et Plaine Commune, les communes de Saint-Ouen et Saint-Denis en Seine-Saint-Denis, la commune des Mureaux dans les Yvelines, la commune nouvelle de Moret-Loing-et-Orvanne en Seine-et-Marne.



DATES-CLÉS



10 mars — Adoption par le Conseil de Paris de la nouvelle Charte de la téléphonie mobile et création de son observatoire

30 août — La limitation de la vitesse automobile à 30 km/h est appliquée dans toute la capitale hors quelques grands axes

13 octobre — Présentation du projet de Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore au Conseil de Paris

21 octobre — Adoption du Plan Vélo 2021-2026 au Conseil de Paris

26 octobre — Lors des troisièmes Rencontres de l'Axe Seine, les Maires de Paris, Rouen et Le Havre décident de se mobiliser pour le développement des énergies renouvelables et de récupération

INDICATEURS-CLÉS



1000 km

Longueur du réseau cyclable, dont 300 kilomètres installés depuis 2014



13%

La voiture individuelle représente 13% des déplacements intra-muros.

En comparaison, 50% de l'espace public parisien lui est dédié.



1780

Décès pourraient être évités chaque année en respectant les seuils recommandés par l'OMS (Bilan Airparif 2022)



8

Mois d'espérance de vie en bonne santé perdus en raison du bruit des transports à Paris (selon les facteurs d'impact sanitaires établis par l'OMS) et 56 milliards d'euros de coût annuel des nuisances sonores en France



Améliorer la qualité environnementale de Paris

Après deux ans d'une crise sanitaire planétaire ponctuée par l'expérience des confinements liés à la pandémie, les Parisien·ne·s ont fait l'expérience de nouvelles habitudes de vie, notamment dans leurs déplacements quotidiens. Le plan vélo a pour ambition d'accompagner ces mutations vers une capitale «100% cyclable». La pollution est aussi une préoccupation majeure des Parisien·ne·s, en témoignent les 25 000 habitant·e·s qui ont voté au Budget participatif pour des projets liés à la lutte contre la pollution et à la science citoyenne. Le nouveau «plan bruit» de la Ville vise à réduire l'intensité sonore liée au trafic routier de 2 dB, soit une baisse de 37%. Il intègre également les bruits de voisinage et prévoit des actions de proximité, notamment de la police municipale. En matière de santé, la ville a engagé des actions «aller-vers» à destination des publics les plus fragiles pour protéger ses habitant·e·s contre la Covid-19. La Ville a aussi défini un nouveau dispositif protecteur et régulateur pour le déploiement de la 5G. Enfin, pour accélérer la transition écologique, Paris s'engage avec les territoires qui dessinent la vallée de la Seine, pour valoriser un espace commun et agir ensemble le long de «l'Axe Seine».

© Clément Dorval, Piste cyclable Quai de Grenelle



Nouvelles mobilités

Pour rééquilibrer la répartition de l'espace public en fonction des nouveaux usages et des enjeux environnementaux, la Ville poursuit son engagement en faveur des mobilités actives, en mettant notamment l'accent sur la promotion de la marche à pied et de l'usage du vélo.

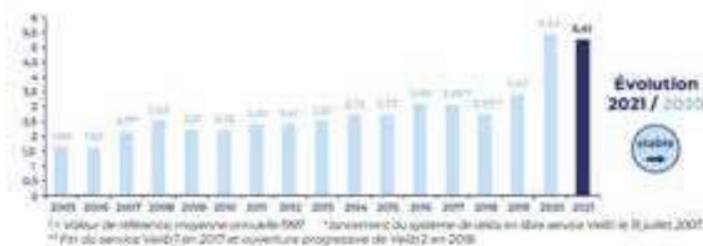
Paris développe des actions pour développer la pratique du vélo

Adopté en novembre au Conseil de Paris, le **Plan Vélo 2021-2026** propose une stratégie de développement de la pratique du vélo vers une capitale «100% cyclable».

Ce nouveau plan a notamment pour objectif d'intégrer les pistes créées durant la crise sanitaire au réseau cyclable de la ville: **52 km de pistes temporaires vont ainsi être pérennisées**. Le Plan Vélo ambitionne également de renforcer la sécurité et le confort des cyclistes en développant plus de **100 000 nouvelles places de stationnement**, dont notamment des places sécurisées dans les immeubles du parc privé, des espaces de stationnement à proximité des gares ou stations de métro, et des places sur l'espace public et dans les parkings souterrains.

Il prévoit au total un investissement de **250 M€ sur la période, soit 100 M€ de plus que le plan précédent**.

Indice d'évolution annuel du nombre de vélos entre 2005 et 2021



Entre 2014 et 2021, 300 kilomètres de nouveaux itinéraires cyclables et 52 kilomètres de pistes temporaires ont été aménagés, portant à plus de 1000 kilomètres le réseau cyclable à Paris. La pratique du vélo a doublé et l'on compte désormais plus de vélos que de voitures sur certains axes.



Part modale du vélo: **5%**

Linéaire cyclable: **+ 30 km**



50% des arrêts de bus aménagés pour l'accessibilité



1500 places d'auto-partage en voirie

Mobilités actives

360 000 abonné-e-s Vélib' Métropole

102 500 courses quotidiennes Vélib' Métropole

10 029 places de stationnement vélo déployées durant l'année

15 000 trottinettes en libre-service

6,89 M€ de subventions à l'écomobilité versées à des particulier-e-s pour l'achat de vélos à assistance électrique, vélos cargos et triporteurs

La Ville s'engage également pour une circulation partagée plus apaisée dans l'espace public

Depuis le 31 août, la **limitation de la vitesse à 30 km/h est généralisée à tout le territoire parisien**, à l'exception de quelques grands axes comme le boulevard périphérique. Cette mesure a plusieurs objectifs concomitants: la diminution du bruit, la baisse de l'insécurité routière, la réduction de la pollution, etc., pour une ville plus apaisée et agréable à vivre.

La Ville participe à la **transition vers des transports publics propres**: des bus électriques sont ainsi actuellement employés sur les lignes 341, 115 et 126 pour en faire progressivement des lignes 100% électriques avec une aide financière de la Mairie.

Par ailleurs, les **États généraux du stationnement** se sont déroulés entre octobre 2020 et février 2021. Durant cette période, plusieurs consultations citoyennes ont été menées, permettant de faire remonter certains sujets prioritaires, repris dans le bilan présenté au Conseil de Paris durant l'été: débitumer et végétaliser l'espace public; réduire les nuisances quotidiennes; élargir les trottoirs; réguler le stationnement des deux-roues; etc. Ces États généraux aboutissent ainsi à une stratégie d'évolution de l'espace réservé au stationnement automobile pour l'ouvrir à d'autres usages.

Pour sa septième édition, l'opération **Journée sans voiture** a été rebaptisée **«Journée Paris respire sans voiture»**, en référence aux 27 espaces «Paris respire» sans circulation motorisée, déjà présents dans plusieurs quartiers parisiens. La Journée a été organisée le dimanche 19 septembre 2021 dans toute la ville: aucun véhicule motorisé, y compris les deux-roues et les véhicules électriques, n'est autorisé à circuler dans la capitale, incitant les habitant-e-s à sortir de chez eux-elles à pied ou à vélo, et à faire l'expérience d'une ville qui respire. De nombreuses animations ont été organisées dans le cadre de cet événement dont la première édition de «Place aux vélos». Les concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) ont été inférieures de près de 20% et les émissions sonores de 49% par rapport au niveau habituellement recensé selon AirParif et BruitParif.

En parallèle, la Ville poursuit son **soutien aux mobilités actives et «propres»**. Depuis 2017, la Ville a mis en place des mécanismes d'aides financières directes destinées aux particuliers et aux entreprises pour les accompagner dans la transition vers une mobilité moins carbonée: aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (33% du prix d'achat), aide à l'achat de véhicules professionnels «propres» (électriques ou gaz naturel), abris vélos, taxis hybrides, etc.



LABEL «VILLE À VÉLO» DU TOUR DE FRANCE

Dans le cadre de la première édition du label «Ville à vélo du Tour de France», **Paris a obtenu la labellisation maximale (4 vélos)**. Ouvert à toutes les collectivités françaises et étrangères ayant accueilli au moins une fois la compétition cycliste, le label remplit un rôle incitatif auprès des villes qui souhaitent mettre en œuvre une politique publique de promotion du vélo. Paris obtient la meilleure note des villes françaises et se situe à égalité avec Rotterdam.



Expérimenté en mai 2020 dans la période de déconfinement, le déploiement de nouvelles **rues aux écoles** s'est poursuivi en 2021, permettant de piétonner, de façon temporaire ou pérenne, les abords des écoles pour améliorer la sécurité et le cadre de vie des enfants et de leurs familles. 169 rues aux écoles ont été aménagées depuis 2020, dont 57 nouvelles rues en 2021.

LA NAVETTE AUTONOME DU BOIS DE VINCENNES FRANCHIT UNE NOUVELLE ÉTAPE

Une nouvelle phase a débuté pour l'expérimentation de cette navette autonome et électrique. Elle parcourt désormais 6 km, contre 450 mètres à l'origine, de la porte Jaune à la Mairie de Vincennes (Val-de-Marne). Le circuit est prolongé progressivement, au fil des améliorations techniques et technologiques.

Qualité de l'air

L'amélioration importante de la qualité de l'air depuis 20 ans se confirme très nettement en 2021. Le respect des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé reste cependant un objectif à atteindre, d'autant que ces recommandations ont été renforcées en octobre 2021 (réduction de moitié des niveaux recommandés pour les particules fines PM2,5 et de trois quarts pour le dioxyde d'azote comme indiqué ci-après.)

Les grandes constantes

-11%

Évolution de la concentration moyenne NO₂ sur les 3 dernières années

-2%

Évolution de la concentration moyenne d'ozone sur les 3 dernières années

0%

Évolution de la concentration moyenne PM2,5 sur les 3 dernières années

Les dépassements

20 000

Nombre de Parisien-ne-s soumis-es à domicile à un dépassement des valeurs réglementaires et recommandations OMS en NO₂ (40 µg/m³). Ils étaient 250 000 en 2019 (baisse importante du fait d'un effet de seuil)

100%

Proportion de Parisien-ne-s soumis-es à domicile à un dépassement des recommandations OMS en PM2,5 (5 µg/m³ depuis 2021)

2

Nombre de jours de dépassement de l'objectif de qualité en ozone 120 microgrammes par m³ sur 8 h

L'indice Atmo



| Indice journalier de qualité de l'air - ATMO | Nombre de jours | % |
|--|-----------------|----|
| Bonne | 5 | <1 |
| Moyenne | 281 | 77 |
| Dégradée | 55 | 15 |
| Mauvaise | 24 | 7 |
| Très mauvaise | 0 | 0 |
| Extrêmement mauvaise | 0 | 0 |

De nouvelles actions pour améliorer la qualité de l'air

La Ville se mobilise pour améliorer la qualité de l'air extérieur.

L'indice ATMO est un indicateur journalier de la qualité de l'air, calculé sur les agglomérations de plus de 100 000 habitants, à partir des concentrations dans l'air de quatre polluants : dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone et particules PM10. Cet indice a été révisé cette année, afin de le rendre plus représentatif de l'état de la qualité de l'air. Il intègre notamment un nouveau polluant réglementé (particules fines PM2,5) et son échelle évolue : l'indice permet désormais de fournir une prévision calculée à l'échelle de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI), ce qui permet d'évaluer plus finement l'exposition de la population à la pollution de l'air.

Si son entrée en vigueur entraîne une augmentation du nombre de jours où l'indice est « moyen ou dégradé », cela n'est pas dû à une dégradation de la qualité de l'air, qui continue à s'améliorer en Île-de-France, mais bien à l'évolution des méthodes de calcul.

En parallèle, la mise en œuvre de la ZFE (zone à faibles émissions) métropolitaine s'est poursuivie cette année en interdisant progressivement la circulation des véhicules les plus polluants et en incitant les habitant-es à utiliser d'autres modes de transport. Une nouvelle étape de la ZFE a ainsi été franchie le 1^{er} juin 2021 avec une restriction de circulation des véhicules non classés, Crit'air 5 et Crit'air 4, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En matière de qualité de l'air intérieur, la Ville propose de nouvelles expérimentations.

En partenariat avec **Bloomberg Philanthropies et Airparif**, la Ville a expérimenté le déploiement d'un réseau dense de 138 micro-capteurs sur l'espace public et dans 44 établissements accueillant des enfants. Cette expérimentation grandeur nature, organisée entre septembre 2019 et septembre 2020, a permis de quantifier la diminution des concentrations de polluants (principalement le NO₂) entre les rues et les cours d'écoles. Les mesures recueillies ont en effet confirmé que les niveaux de pollution baissaient significativement, principalement du fait de l'éloignement et de l'effet protecteur des murs isolant les cours par rapport au trafic routier.

Une autre expérimentation, **EXEMPLA-AIR (Expérimentation en milieu pédagogique pour l'amélioration de l'air intérieur)**, issue du Budget participatif, vise à tester des solutions technologiques « innovantes » pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans les salles de classe. Il s'agit notamment des systèmes de ventilation mécanique insufflée avec traitement préalable de l'air, ou des dispositifs de contrôle intelligent de la ventilation et du débit d'air.

Initié par la Ville, et dans le même esprit, le **dispositif « Aérons »** se matérialise par l'installation de capteurs CO₂ pour accompagner les bons gestes d'aération dans les établissements scolaires. Afin de sensibiliser aux bonnes pratiques d'aération en contexte de crise sanitaire, la Ville de Paris en a installé près de 500 au printemps et a acquis 2 300 capteurs supplémentaires à l'automne au vu des bons résultats sur les réflexes d'aération des usagers.

Environnement sonore

L'environnement sonore enregistre des résultats positifs avec une baisse moyenne d'exposition au bruit routier estimée à 2 dB(A) en 5 ans (carte du bruit routier 2021 comparée à sa version 2015), qui réduit de 65% le nombre de personnes surexposées en période nocturne (valeur limite de 62 dB(A) pour l'indice Ln – période 22 h-6 h). Les bruits de voisinage, et notamment les nouvelles actions de la police municipale sur le tapage nocturne, sont intégrés au projet de Plan d'amélioration de l'environnement sonore (PAES).

Un nouveau Plan Bruit pour Paris

Pour succéder au Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 2015-2019, qui a permis de réduire les bruits dans l'environnement parisien de 2 décibels, la Ville a adopté en octobre un **projet de plan d'amélioration de l'environnement sonore (PAES)**. Le projet a fait l'objet d'une consultation publique numérique sur idee.paris.fr en début d'année avec plus de 25 000 votes enregistrés.

Une série d'actions concernant la réduction du bruit routier a été proposée, basée sur la vitesse des véhicules (généralisation des zones 30), la qualité des infrastructures (enrobés phoniques), la poursuite du soutien aux modes de transport silencieux (mobilités actives, transports à motorisation électrique ou hydrogène), etc.

Outre le bruit présent dans l'environnement, le nouveau Plan inclut, pour la première fois, les **nuisances sonores liées au bruit dit de voisinage**.

L'objectif est de sensibiliser le public au respect de la tranquillité des riverain-es, en dialoguant notamment avec les professionnels (bars, restaurants) et en sanctionnant davantage les nuisances générées par le comportement des noctambules dans les quartiers animés de la capitale.

- D'après les nouvelles données, le nombre de personnes résidant dans un environnement bruyant (indice Lden supérieur à 68 dB(A)) serait de 100 994 en 2021 contre 231 000 en 2015, **soit une baisse de 56,2%**.
- Le nombre de personnes vivant dans un environnement nocturne bruyant (indice Ln supérieur à 62 dB(A)) était de 38 174 en 2021 contre 109 000 en 2015 pour le Lden, **soit une baisse de 65% par rapport à la période précédente**.



CARTOGRAPHIE 2021 DU BRUIT ROUTIER

Indicateur LDEN (moyenne 24h)



La Ville de Paris agit au quotidien pour la santé des Parisien-ne-s. Elle met en place des instances régulatrices et lance de nouvelles actions de prévention, en particulier pour continuer à faire face à la crise sanitaire.

Une vaste campagne de vaccination contre la Covid-19



La Ville de Paris a décliné la stratégie Dépister/Tracer/Isoler et déployé une vaste campagne de vaccination sur son territoire. Entre septembre 2020 et octobre 2021, 6 centres de dépistage et de diagnostic ont été ouverts dans la capitale, en complément de l'offre renforcée des laboratoires de biologie médicale, des centres de santé municipaux et des officines de pharmacie, autorisées à s'installer temporairement sur l'espace public.

La campagne de vaccination a été lancée en janvier 2021 à travers une stratégie de maillage territorial basée sur des centres de vaccination fixes (jusqu'à 29 dont 14 gérés entièrement par la Ville), des centres éphémères dans les quartiers populaires (18 centres et 42 opérations entre mars et juillet 2021) et des actions « aller-vers » à destination des publics les plus fragiles. **Plus de 2,6 millions d'injections ont pu être réalisées**, en 2021, participant à l'effort collectif pour obtenir un taux de couverture vaccinale de 81,6% de la population parisienne. Au plus fort de la campagne, en juillet, près de 150 000 injections ont été effectuées chaque semaine.



UN POLLINARIUM EN SENTINELLE CONTRE LES ALLERGIES

Inscrit dans son Plan Paris Santé Environnement et dans son Plan Biodiversité (2018-2024), le projet de « **pollinarium sentinelle** » consiste à créer un espace naturel dans lequel sont rassemblées les principales espèces végétales locales dont le pollen est allergisant. L'objectif est de les observer quotidiennement afin de déterminer le début et la fin d'émission de pollens de chaque espèce, puis de transmettre les données en temps réel aux personnes allergiques grâce à une newsletter dédiée. Les travaux d'aménagement du pollinarium ont été lancés au début de l'année sur le site du Parc floral. Il entrera en phase de test dès 2022.

Le Conseil de Paris adopte un dispositif protecteur et régulateur pour le déploiement de la 5G

La charte de téléphonie mobile de la Ville de Paris, renégociée dans le contexte du développement de la 5G, a **conservé la valeur limite de 5 V/m pour l'exposition aux ondes électromagnétiques**. Une nouvelle Charte de la téléphonie mobile intégrant la 5G a été adoptée, en mars, par le Conseil de Paris. Limitation de l'exposition aux ondes, information transparente sur l'installation des antennes, suivi de l'impact environnemental: Paris est la seule ville française à se doter d'un tel cadre, s'appuyant sur le travail réalisé lors d'une conférence citoyenne et en vertu du principe de précaution. La Ville a également mis en place une instance de suivi: **l'Observatoire parisien de la téléphonie mobile**. Composé de divers acteur-ric-e-s engagé-e-s sur le sujet (élu-e-s, opérateurs, associations de consommateur-ric-e-s, associations de protection de l'environnement, etc.), il aura pour mission d'assurer un suivi des actions menées en réponse aux recommandations de la conférence citoyenne, tout en partageant l'état des connaissances sur la téléphonie mobile et les enjeux liés aux prochaines évolutions technologiques.

De nouvelles campagnes sont menées sur la qualité des sols

Dans le cadre de son action contre la pollution au plomb à la suite de l'incendie de Notre-Dame, Paris a entamé la phase pilote de la démarche **Plan Plomb**. Elle comprend l'identification et la suppression des sources d'exposition au plomb dans les crèches et écoles environnantes: peintures, poussières et terres meubles.

La Ville a également lancé la deuxième édition de **sa campagne de diagnostics ESSPlsol** qui consiste à mesurer la qualité de l'air en sous-sol et en rez-de-chaussée. Les études concernent 220 établissements scolaires situés dans des secteurs hébergeant d'anciennes activités industrielles. L'objectif de la campagne est de mesurer si la pollution historique des sols peut remonter jusqu'au rez-de-chaussée.

À Paris, la Seine constitue un couloir de nature et d'activités qui traverse la capitale et le territoire métropolitain. La Ville multiplie les initiatives pour préserver et développer son fleuve central, tout en assurant une gestion saine et durable des eaux.

Paris se fixe l'objectif d'une Seine baignable à l'horizon 2024

La Seine va occuper une place centrale pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Des épreuves sont prévues dans le fleuve et cette échéance est un objectif pour le rendre baignable, de façon pérenne, à Paris et dans les territoires métropolitains qu'il traverse. Formalisée par un protocole d'engagement conclu en 2019, cette ambition s'appuie sur un plan d'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne, co-piloté par la Ville de Paris et la Préfecture d'Île-de-France.

La Ville participe notamment à l'amélioration des connaissances sur la qualité de la Seine et contribue à la suppression des rejets directs d'eaux usées dans le fleuve. Le plan Paris Pluie concourt également à la réduction des rejets d'eaux usées en Seine par temps de pluie. Il a pour ambition de déconnecter les eaux de pluie des eaux des égouts afin de valoriser les eaux de pluie et de désengorger les égouts, le tout en modernisant le réseau d'égouts parisien pour l'adapter aux défis climatiques. Il inclut également la modernisation de certaines stations de gestion locale; **construction d'un bassin de 48 500 m³ au niveau de la gare d'Austerlitz pour stocker les eaux pluviales**. Les travaux du bassin ont démarré cette année. La baignade en héritage des JOP24 s'inscrit dans un contexte de reconquête écologique de la Seine. Afin de valoriser ces efforts et de sensibiliser les habitant-e-s à la préservation de la Seine, le Musée des Égouts a rouvert ses portes.

46 847 9 m³/j
d'eau produite ou importée quotidiennement par les installations de traitement

90,5%
taux de rendement du réseau d'eau potable – rapport entre le volume d'eau consommé et le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution

L'acte 2 des « Rencontres fluviales » pour valoriser le rôle de la Seine

Après une première rencontre en février, les Maires de Paris, Rouen et Le Havre se sont à nouveau réunis, le 31 mai, dans le cadre de **l'acte 2 des Rencontres fluviales**. Les trois collectivités ont décidé d'agir ensemble à plusieurs niveaux pour accélérer notamment le développement de la logistique fluviale et intégrer la voie d'eau dans la commande publique.

En octobre, dans le cadre de la **troisième rencontre de l'Acte Seine**, une nouvelle étape décisive a été franchie. Trois initiatives ont en effet été lancées: la création de la société d'économie mixte «Axe Seine Énergie» qui constituera un levier d'investissement pour des outils de production d'énergies renouvelables, en laissant une large place à l'investissement citoyen; le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) et d'un label «Axe Seine Énergies Renouvelables»; la création d'une «Entente de l'Axe Seine», destinée à mutualiser les ressources humaines et financières pour mener et gérer des projets structurants autour des énergies renouvelables.

1004
points d'eau potable accessibles sur l'espace public

10 882 ha
de surfaces agricoles exploitées en agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage prioritaires d'eau de Paris

2 millions de m³
rejetés en Seine (divisés par 10 depuis 1990, avec alors 20 millions)

32
espèces de poissons en Seine (contre 10 en 1990)

Administration exemplaire

Santé

► Destinés aux agent-e-s de la Ville, les **États généraux de la santé environnementale** ont été lancés pour les sensibiliser et partager les diagnostics sur la santé environnementale, au cœur de l'actualité durant la crise sanitaire.

► Plus de 800 agent-e-s et près de 400 étudiant-e-s vacataires ont été mobilisés au cours de la **campagne de vaccination contre la Covid-19**. Des cadres retraités de la Ville ont également été appelés pour prêter main-forte au dispositif.

Mobilités

La Ville a poursuivi l'effort engagé depuis 2014 pour le renouvellement de ses véhicules:

13,6 M€ investis en 2021 pour le renouvellement de la flotte de véhicules
89,70% du parc municipal dédiés
36% de la flotte de véhicules légers municipaux équipés d'une motorisation propre (électrique, bio-GNV, hydrogène, etc.)
-15,7% de véhicules légers municipaux depuis 2015
786 deux-roues non motorisés mis à disposition des agents (300 bicyclettes, 401 vélos à assistance électrique, 85 trottinettes).



La Ville cherche à réduire les nuisances liées aux **autocars de tourisme**, en particulier ceux qui traversent le cœur de la capitale. Elle s'est ainsi rapprochée de plusieurs grandes métropoles européennes pour identifier les bonnes pratiques à Barcelone, Berlin, Vienne, Prague, Londres ou encore Amsterdam.

DATES-CLÉS



Juin — Parc Clichy-Batignolles-Martin Luther-King : livraison de 12 000 m² d'espaces verts supplémentaires



Juillet — Adoption au Conseil de Paris de la Charte en faveur du bien-être animal

3 au 11 septembre — Paris participe au Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille qui rassemble la communauté mondiale de la conservation de la nature



12 octobre — Adoption du Plan Arbre 2021-2026 qui prévoit la plantation de 170 000 arbres

20 novembre — Inauguration des premiers Quartiers Moineaux

INDICATEURS-CLÉS



127

ha de bâti végétalisé



454

ha de parcs et jardins



831

plantes sauvages



1 618

Espèces animales (insectes, animaux aquatiques, oiseaux, mammifères)



500 000

arbres dont 300 000 dans les deux bois parisiens et plus de 100 000 arbres d'alignement.

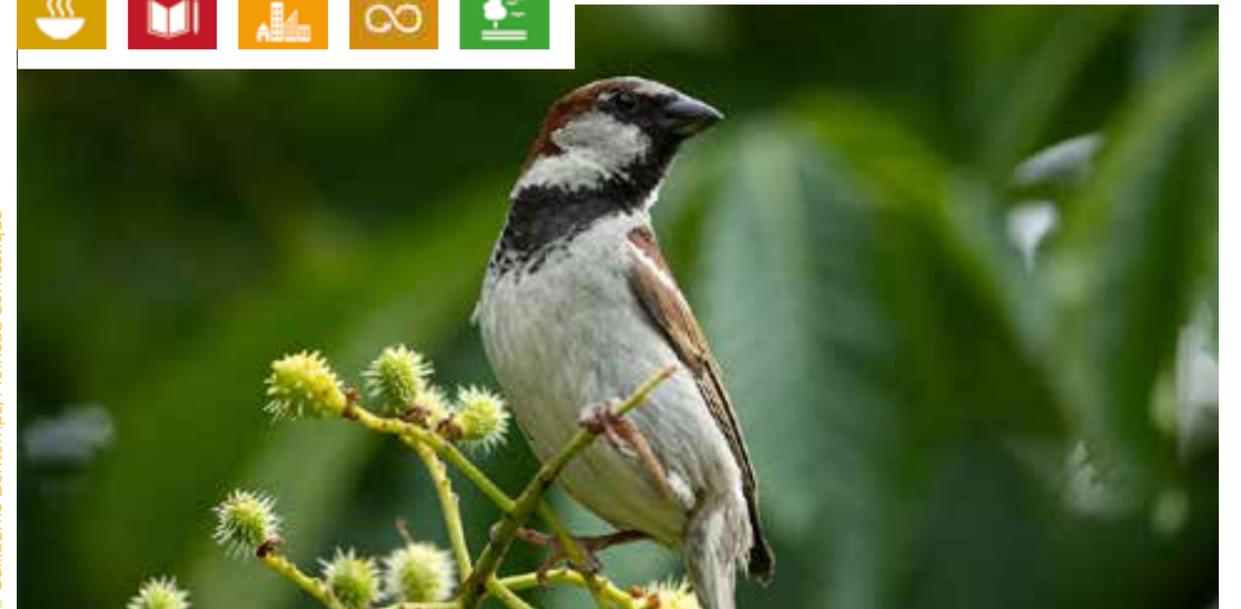


Favoriser la biodiversité : les trames verte et bleue

La protection et la valorisation de la biodiversité sont essentielles à notre avenir collectif. Il s'agit de déminéraliser la Ville, de donner dès que possible priorité à des projets de pleine terre, et de retisser les trames vertes, brunes et bleues indispensables au développement d'une biodiversité riche sur le territoire. Afin de renforcer la mise en œuvre opérationnelle du Plan Biodiversité de Paris (2018-2024), le Plan Arbre, voté en 2021, détaille les moyens en faveur de la réduction des îlots de chaleur, la protection des paysages, le maintien et le développement de la présence de l'arbre sur le territoire parisien avec la plantation de 170 000 nouveaux arbres. La Municipalité agit par ailleurs concrètement pour faire face à l'érosion de la biodiversité, et notamment à la disparition de la faune. L'Atlas de la nature de Paris a recensé 154 espèces d'oiseaux, comme le Moineau domestique, dont les populations ont fortement chuté. Cette reconquête se fait notamment via des opérations organisées en lien avec les mairies d'arrondissement, des acteurs associatifs et les habitant·e·s : l'opération Quartiers Moineaux a ainsi pour objectif de stabiliser et de renforcer les peuplements existants sur ces populations d'oiseaux. Enfin, dans la continuité de ces actions, la Ville s'est engagée à créer 30 ha de nouveaux espaces verts et à végétaliser 200 équipements municipaux d'ici 2026.



© Guillaume Bontemps, Moineau domestique



Enrayer le déclin de la biodiversité demande une action à tous les niveaux: retrouver des sols vivants, mailler le territoire de continuités écologiques, créer et renforcer des milieux favorables à la présence des espèces et reliés entre eux. Dans le cadre du Plan Biodiversité 2018-2024, la Ville a développé des actions en faveur de la protection de la faune et de la flore présentes sur son territoire. Elle renforce son expertise et poursuit ses actions de sensibilisation, auprès des jeunes publics notamment.

Paris s'engage au sein de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Paris a officialisé son adhésion à l'UICN, organisation non gouvernementale mondiale consacrée à la conservation de la nature. Depuis 2010 en effet, la Ville participe au comité des partenaires de l'UICN France. Elle est, à ce jour, la seule ville de « zone urbaine dense » représentée dans cette instance, ce qui lui permet d'apporter sa vision technique et son approche de la gouvernance concernant la biodiversité en milieu urbain.

Paris a poursuivi sa participation active en contribuant à l'élaboration de la nouvelle plateforme des indicateurs de l'UICN l'Urban Nature Index. Elle a également participé au Congrès mondial de la Nature, organisé en septembre à Marseille par l'UICN, en amont de la COP15 Biodiversité. Organisé tous les quatre ans, ce Congrès est l'une des plus grandes manifestations internationales dédiées à la biodiversité.

En adhérant à l'UICN, en tant que membre affilié, la Ville va désormais avoir accès à des outils de diagnostics innovants, mais également à l'ensemble des données concernant la biodiversité au plan national et international.



Source: Inventaire national du patrimoine naturel
La chute de la biodiversité se manifeste par exemple chez les oiseaux, notamment des villes. Les oiseaux des milieux bâtis ont ainsi diminué de 27,6% dans les 30 dernières années. À Paris, on estime que 73% des Moineaux domestiques parisiens ont disparu depuis 2000 (estimation LPO).

La Ville renforce son expertise sur la flore à l'échelle du territoire

Dans le cadre de l'action 28 du Plan Biodiversité consacrée aux espèces patrimoniales (rares, menacées, protégées), la Ville poursuit ses actions pour la protection de la biodiversité, à travers l'inventaire floristique de son territoire.

Un **Territoria d'Argent** a été attribué à la Ville pour son **inventaire faune, flore et habitats dans le parc Chapelle Charbon**. Situé dans le 18^e, ce parc constitue un réservoir urbain de biodiversité, dans un secteur assez dense et d'intérêt écologique pour les trames vertes et bleues métropolitaines. Le site a fait l'objet d'un chantier de dépollution et, au préalable, d'un inventaire complet des espèces végétales et animales pour leur offrir les habitats dont ils ont besoin à l'issue des travaux.

Le 28 octobre, la Ville de Paris a remporté un autre **Territoria d'Argent pour sa Stratégie de gestion du risque d'intoxication par les plantes**. Pour pallier le manque de réglementation sur le sujet, Paris a en effet mené un inventaire des plantes et réalisé un classement en fonction de leur toxicité. Ces documents de référence sont à disposition des aménageurs; ils permettent d'éviter de proscrire les végétaux par simple principe de précaution, tout en maintenant la richesse de la flore. Du côté des usagers, ils permettent de limiter les risques d'intoxication.



Signalée une seule fois il y a 16 ans et jamais revue depuis, la Renoncule à petites fleurs a été à nouveau identifiée au cimetière du Père Lachaise. Un protocole de gestion et de conservation efficace de cette plante sauvage a été mis en place sous la forme d'une cartographie.

Des actions de sensibilisation à la biodiversité sont proposées aux Parisien-ne-s

Un grand nombre d'équipes périscolaires met en œuvre des **ateliers autour du jardinage pédagogique, de la protection de la biodiversité ou du zéro déchet**. Ils sont opérés par des animateur-riche-s spécialisé-e-s ou dans le cadre de partenariats entre directions de la Ville. Des organismes privés et associatifs sont régulièrement associés comme le Muséum national d'histoire naturelle ou la Ligue de protection des oiseaux (LPO).

La Ville mobilise également les Parisien-ne-s pour la sauvegarde d'espèces menacées. Par exemple, la Ville de Paris a inauguré le 20 novembre ses premiers **Quartiers Moineaux**, un dispositif participatif élaboré en partenariat avec la LPO. Dans les quartiers concernés, l'objectif est de mobiliser tou-te-s les riverain-e-s et commerçant-e-s pour renforcer les colonies de moineaux grâce à la distribution de nichoirs, de graines et la plantation de végétaux favorables. Les trois premiers sites pilotes se situent place Poliakoff (13^e), place Suzanne Valadon (18^e) et rue Didot (14^e).

Afin de sensibiliser les Parisien-ne-s à la faune qui les entoure et de partager les moyens de protéger les espèces menacées, la **saison 2 du podcast – Brèves de nature sauvage à Paris** permet de découvrir, à chaque nouvel épisode, la vie secrète d'un animal sauvage parisien (Mouette rieuse, Goéland argenté, Grenouille verte, Pic noir, etc.).

Par ailleurs, le **cabinet de réalité virtuelle de la Maison Paris Nature**, situé dans le Parc floral de Paris, offre une expérience d'immersion visuelle et auditive pour plonger au cœur de la biodiversité urbaine. Deux nouveaux films y sont disponibles pour découvrir le Rouge-gorge et le Syrphe, un insecte d'une famille de mouches.

PARCS ET JARDINS

85 %
de parcs et jardins
labellisés Éco-jardin

453
parcs et jardins
éco labellisés Éco-jardin

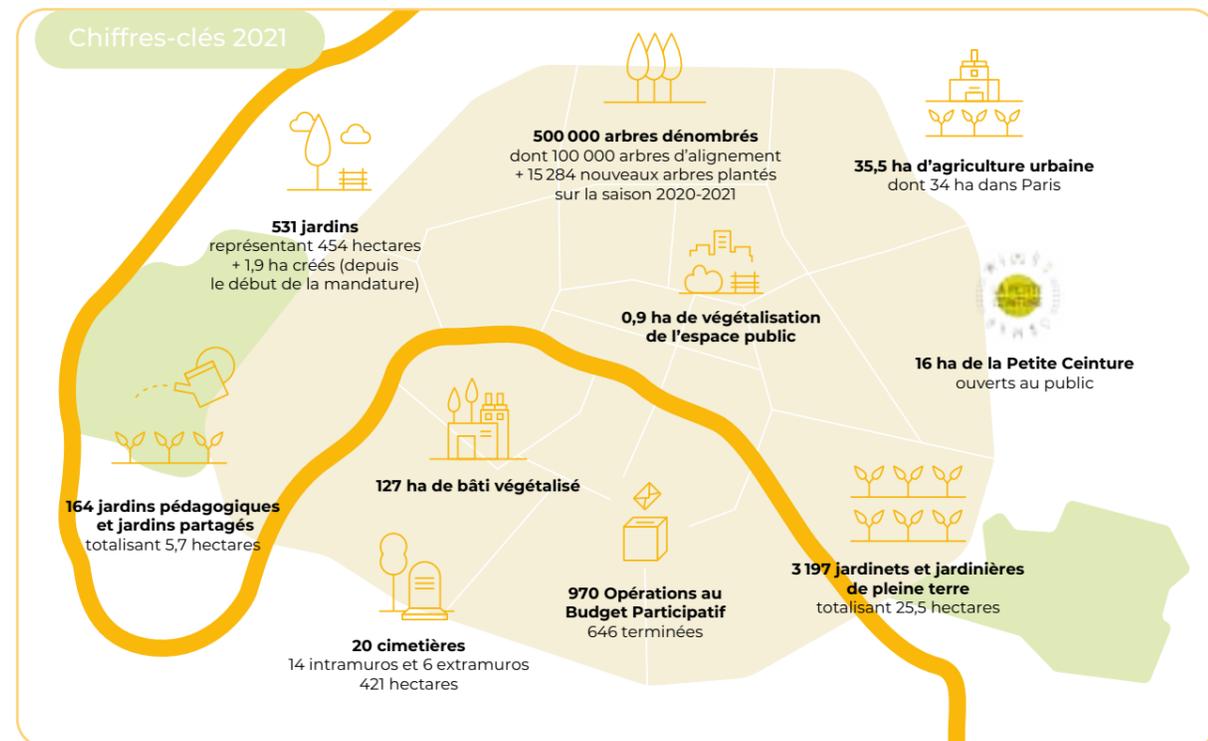
✓ **34 %**
des marchés centraux
comportent une clause ou
un critère en faveur de la
biodiversité (hors marchés
transversaux)

🌿 **33**
projets soutenus
financièrement dans
le cadre de l'appel
à projets Biodiversité



Végétalisation

La végétalisation est un objectif majeur de la municipalité. Nouveaux parcs et jardins, plantations d'arbres, espaces végétalisés supplémentaires... En 2021, le Plan Arbre a constitué une étape décisive pour répondre au renforcement du végétal au sein de la ville.



La Ville poursuit ses actions de végétalisation

La Ville s'est engagée à créer **30 ha de nouveaux espaces verts**, d'ici 2026, à travers plusieurs modalités: créations ad hoc, extensions, réappropriations et ouvertures de jardins non accessibles auparavant, etc.

En 2021, 1,9 ha supplémentaire d'espaces verts ont été créés.

Labellisée écoquartier étape 4 en 2020, la **ZAC Clichy-Batignolles** est largement végétalisée sur les espaces publics et privés (cœurs d'îlots, toitures, etc.). 12 000 m² de nouveaux espaces verts ont également été livrés au 2^e semestre 2021.

La Ville de Paris a pour ambition d'atteindre **150 ha de bâti végétalisé à l'horizon 2026**. Cela recouvre notamment la végétalisation de 200 toits et murs d'équipements municipaux. En 2021, la Ville comptabilise déjà 127 ha de bâti végétalisé, soit 5,3 ha supplémentaires par rapport à 2020.

Par ailleurs, différents types d'opérations sont menés par la Ville pour **débitumer et végétaliser l'espace public parisien**:

- création d'une continuité végétale entre les **grands axes parisiens et métropolitains**;
- aménagement et végétalisation de 36 nouvelles « **rues aux écoles** » en 2021;
- poursuite de la végétalisation des **grandes places parisiennes**;
- organisation de marches exploratoires avec les habitant-e-s, dans le cadre du programme **Embellir votre quartier**, pour identifier de nouvelles rues à végétaliser et à piétonner;
- réalisation de 27 cours Oasis dans l'année, soit un 1 ha de pleine terre.

LA 25^e ÉDITION DE LA FÊTE DES JARDINS ET DE L'AGRICULTURE URBAINE

Organisée le week-end du 25 septembre, la 25^e édition de la Fête des jardins et de l'agriculture urbaine a été marquée par l'ouverture de la ferme urbaine de Paris. Ce projet est porté par l'association « Paysan urbain », lauréat du programme Parisculteurs: le site se trouve au-dessus des réservoirs d'eau non potable de Charonne (20^e). Il s'agit d'une ferme de 6 700 m², comprenant notamment une serre bioclimatique, un espace poulaillers, un composteur de quartier, tout en constituant une grande zone refuge de biodiversité en plein Paris.



ESPACES VERTS

132 parcs, jardins, promenades ouverts 24 h/24 toute l'année

2 775 permis de végétaliser en cours de validité en 2021

13 rues végétales sur le territoire

Ce robinier, square René Viviani, est souvent décrit comme le plus vieil arbre à Paris.

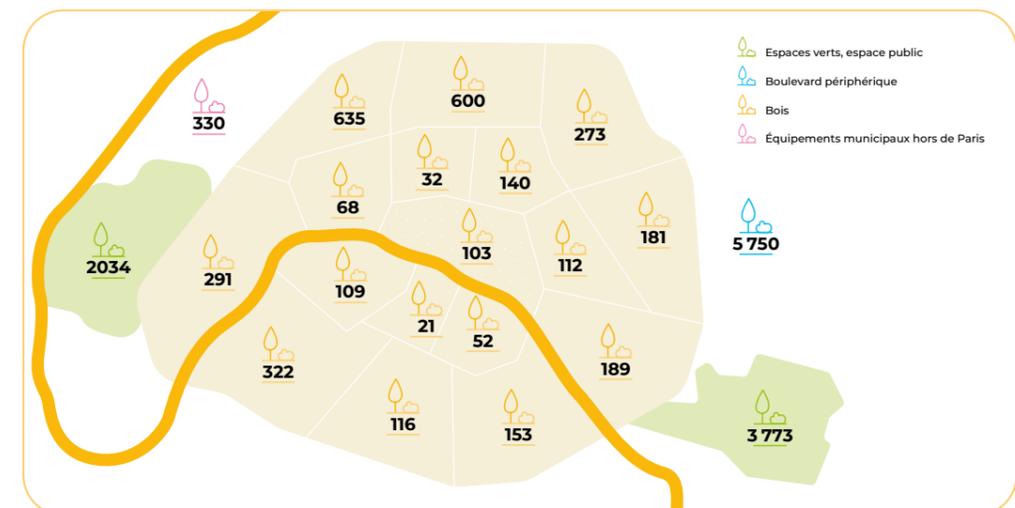
Renforcer la place de l'arbre dans la capitale

Adopté au Conseil de Paris d'octobre, le Plan Arbre s'articule autour de 23 actions concrètes à mettre en œuvre sur la période 2021-2026, afin de développer la présence des arbres dans la capitale, tant sur le domaine public que dans les espaces privés. Ce support constitue la feuille de route de la mandature en faveur de l'arbre, tout en participant à la mise en œuvre des Plans Climat et Biodiversité de Paris, plus globaux. Il précise en effet les actions à réaliser pour réduire les îlots de chaleur, améliorer l'infrastructure écologique en faveur de la biodiversité, diminuer les zones de carence en plantations, protéger les paysages et améliorer le cadre de vie à travers le développement de l'arbre sur le territoire parisien.

Le Plan est organisé autour de quatre axes: planter (170 000 nouveaux arbres d'ici 2026), connaître (indice de canopée, aide au choix des essences, etc.), protéger (désimperméabilisation, plantation, place de l'arbre et de la végétation existante comme données d'entrée de chaque nouveau projet d'aménagement) et mobiliser.

Adoptée également au Conseil de Paris en octobre, la **Charte de l'Arbre** établit un ensemble d'engagements concertés en faveur de la préservation et du développement du couvert arboré parisien. Les 10 engagements sont articulés autour de trois objectifs: planter plus et mieux, maintenir un patrimoine arboré durable et replacer l'arbre au cœur des projets.

En 2020, la Ville a mené une démarche stratégique d'identification des espaces publics à végétaliser en priorité, à partir d'une **étude réalisée par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR)**. Cette étude sert désormais de plan-guide à toutes les actions de végétalisation de l'espace public; elle a notamment constitué le document de référence pour l'élaboration du Plan Arbre et de la Charte de l'Arbre.



LE PLAN ARBRE

2021-2026

L'arbre est le meilleur allié de Paris face au changement climatique. Le Plan Arbre constitue un manifeste en faveur de l'arbre et de la nature en ville. Ce document stratégique, inédit à Paris, définit une série d'actions pionnières et concrètes pour pérenniser et renforcer le patrimoine arboré commun, tant sur le domaine public très suivi que dans les espaces privés. Ses 23 actions structurent l'action publique municipale à différents niveaux. Elles mobilisent également les acteurs des dynamiques de la ville et des citoyens.n.a.s.



MÉTHODOLOGIE

Le Plan Arbre poursuit l'objectif ambitieux de planter 170 000 arbres d'ici 2026 dans les rues, les places, les jardins, les bois et les talus du périurbain. Pour identifier les espaces à planter, deux études confiées à l'Atelier parisien d'urbanisme (APU) ont défini des sites potentiels en fonction des typologies de paysages, de rues et d'une analyse de leurs sous-sols par des aménagements capables de s'intégrer dans l'esthétique parisienne, d'améliorer l'environnement et d'adapter la ville au changement climatique.

Planter des arbres dans les rues de proximité
+3 000 arbres Rue aux écoles
Ex: Ferdinand Flocon (19^e)

Planter les avenues d'alignement d'arbres
+5 000 arbres
Ex: Boulevard Pasteur (19^e)

Planter des forêts urbaines
+2 000 arbres
Ex: Maison de la Radio (19^e)

Planter dans les équipements municipaux
+1 000 arbres
Ex: Square de l'Aspirant Dunand (14^e)

Planter des forêts urbaines
Petits poumons verts, ces plantations peuvent prendre différentes formes et tailles dans l'espace urbain parisien. Constitues de plantations d'arbres denses et diversifiées, elles constitueront des îlots de fraîcheur et des refuges pour la biodiversité.

Créer de nouveaux espaces verts
Trente hectares d'espaces verts vont être ouverts au public sur le territoire parisien. Désimperméabilisation des sols et infiltration des eaux de pluie, ombrage confortable, accueil des oiseaux et des insectes... autant de bénéfices que ces nouveaux jardins parisiens apporteront.

Adapter les essences d'arbres
Un guide axé sur la diversification en fonction des situations permettra d'orienter le choix des essences à planter. Des études sur les variétés les plus résistantes à la sécheresse ou les plus résilientes sont menées et viendront enrichir le guide.

Informeur
Experts des arbres, les agents de la ville font connaître les pratiques contribuant à la longévité et à l'intégrité du patrimoine arboré, notamment des animations auprès d'associations et d'habitants et réaliseront des plantations participatives.

Créer de nouveaux espaces verts
+13 000 arbres et +15 000 dans les espaces verts existants et cimetières
Ex: Parc Marlin Luther King (19^e)

Créer des partenariats
Les acteurs de la construction entrent dans le jeu : ils sont invités à signer la charte de l'arbre. Les projets de plantation seront encouragés partout où c'est possible.

Planter le boulevard périphérique
+7 000 arbres
Ex: Porte de Montreuil (20^e)

Densifier les zones forestières
+11 000 arbres, Bois de Boulogne (16^e), Bois de Vincennes (12^e)

RÉSULTATS

Le Plan Arbre définit un plan d'orientation d'ensemble de projets qui intègrent des objectifs qualitatifs, la faisabilité technique et des calendriers de mise en œuvre ambitieux. Ces sites de plantation mobilisent le foncier municipal mais aussi les acteurs publics et privés. Les études et aménagements du Plan Arbre s'inscrivent dans une vision à long terme en anticipant les futures évolutions urbaines et climatiques. Cette feuille de route opérationnelle met ainsi en œuvre l'objectif municipal d'augmenter d'au moins 2% l'indice de canopée d'ici 2020.

LA CHARTE DE L'ARBRE

- La Ville de Paris affirme avec ses partenaires son adhésion à **10 engagements essentiels** :
1. Développer son patrimoine arboré
 2. Choisir le bon arbre au bon endroit
 3. Garantir de bonnes conditions de plantation
 4. Accompagner les jeunes plantations
 5. Appliquer une taille raisonnée
 6. Veiller à la santé des arbres
 7. Soigner et valoriser les arbres
 8. Éviter et réduire les abattages
 9. Compenser les abattages et contribuer au renforcement de la nature en ville
 10. Bien tenir son chantier

La Ville adopte une Charte en faveur du bien-être animal

Cette charte, adoptée en juillet par le Conseil de Paris, vise à assurer et garantir le bien-être des animaux sur le territoire, notamment lors des événements organisés par les acteurs économiques, associatifs ou culturels.

LA VILLE SOUTIEN LES ASSOCIATIONS PROTÉGANT LES CHATS ERRANTS

DE NOUVEAUX ESPACES CANINS INAUGURÉS

22 espaces canins sont ouverts dans la capitale, dont 5 nouveaux espaces ont été créés dans les 10^e, 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissements. Ces espaces contribuent à améliorer la place du chien dans la ville.

Un appel à projets a été lancé, en mai, pour aider les associations qui s'occupent des chats errants sur le territoire parisien. Les six initiatives lauréates sont soutenues financièrement pour un montant total de 15 000 euros.

Par exemple, le programme Chatipi a été mis en place avec l'association One Voice avenue de la Porte d'Ivry (13^e), à l'automne. Il se matérialise par l'installation d'une structure d'accueil pour les chats, gérée par une autre association locale, Bouba&Cie. Cette structure permet de les nourrir, les soigner ou les stériliser, sous certaines conditions.



Administration exemplaire

Une expérimentation est en cours au Centre de production horticole (CPH) pour remplacer l'engrais synthétique, utilisé jusqu'alors, par un processus de fertilisation organique. Cette méthode permet de valoriser des déchets 100% biodégradables, en n'utilisant pas de plastique dans leur composition. Trois engrais organiques et six espèces de pépinières sont testés sur une durée de culture d'environ six mois.

Paris international

Le 6 octobre, l'Hôtel de Ville de Paris a accueilli une conférence internationale pour la préservation des forêts d'Afrique centrale. Rassemblant des responsables politiques, acteurs économiques, ONG et représentant-e-s des peuples autochtones, l'initiative a eu pour effet de mettre en lumière les menaces auxquelles sont exposées les forêts, tout en proposant des solutions concrètes de préservation dans le respect des populations qui en sont les gardiennes.

Une programmation culturelle a été mise en place en parallèle de l'événement afin de sensibiliser le grand public aux enjeux liés spécifiquement à la protection des forêts du bassin du Congo.

La Ville de Paris a apporté son appui pour redynamiser le jardin des plantes et de la nature de Porto Novo au Bénin. Un état des lieux a été réalisé pour analyser les forces et les faiblesses du jardin, en considérant les menaces et les opportunités existantes.

DATES-CLÉS



17 mai — Lancement de la démarche de concertation dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul/Paradis (10^e), premier des 17 quartiers ciblés par la démarche *Embellir votre quartier*.



1^{er} septembre — Ouverture du Quartier Jeunes, le nouveau QG des jeunes à Paris. Installé dans le 1^{er} arrondissement, ce lieu-ressource offre aux jeunes de Paris et de l'Île-de-France un accueil personnalisé et des solutions dans tous les domaines de leur vie quotidienne.

15 septembre — Ouverture de l'Académie du climat, lieu pédagogique et participatif pensé pour et par les jeunes de 9 à 25 ans, dans l'ancienne mairie du 4^e.



15 octobre — Adoption en Conseil de Paris de la délibération sur la participation citoyenne qui crée l'Assemblée citoyenne de Paris et le Conseil parisien des associations.

17 novembre — Adoption du Pacte parisien de la proximité qui prévoit de faire des arrondissements l'échelon de référence de l'action municipale. Les Maires d'arrondissement deviennent les pilotes de l'action municipale dans leur arrondissement.

INDICATEURS-CLÉS



16

maisons de la vie associative et citoyenne proposent près de 6000 m² de locaux à réserver.



25 %

du budget d'investissement de la Ville est soumis à un processus participatif, dont une partie importante par le biais du Budget participatif.



1048

projets réalisés ou en cours dans le cadre du Budget participatif depuis sa mise en place, soit 3922 opérations (un projet se déclinant en plusieurs opérations).



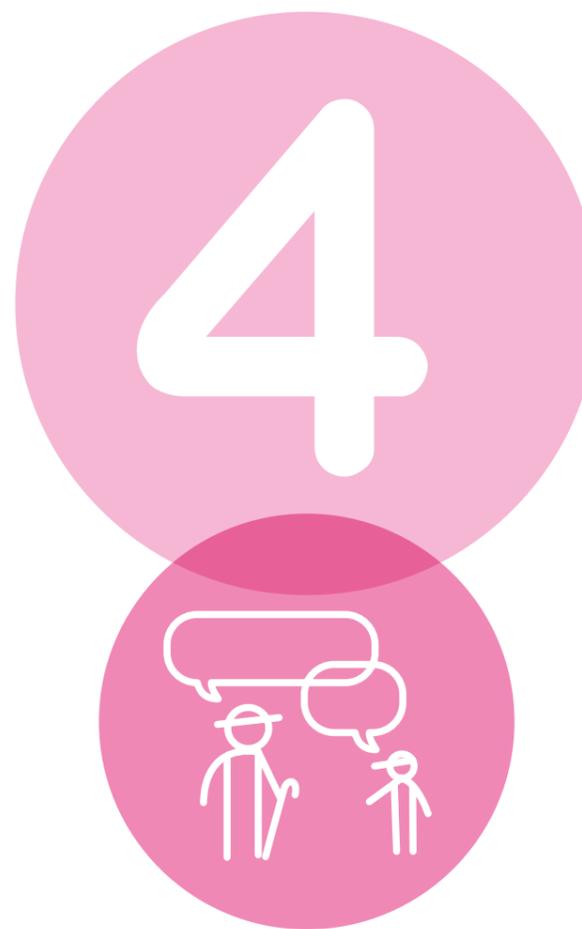
40 000

membres pour la communauté des Volontaires de Paris, dont 15 000 particulièrement engagés pour le climat et la transition écologique. 9 240 Parisien-ne-s ont déposé un projet au Budget participatif depuis sa création.



70 000 à 80 000

associations actives à Paris et près de 700 000 bénévoles.



Contribuer à l'épanouissement de toutes et tous par la participation citoyenne

Poursuivant l'objectif de faire entendre la voix de celles et ceux qui vivent, travaillent ou étudient à Paris, 2021 a été l'année de plusieurs innovations en matière de participation citoyenne avec l'introduction du jugement majoritaire dans la votation du Budget participatif, la création de l'Assemblée citoyenne, une instance délibérative inédite par ses moyens d'agir, et un tout nouveau programme d'actions à destination de la nouvelle communauté unique des Volontaires de Paris. Cette démarche d'innovation a également bénéficié au secteur associatif, acteur premier de l'engagement bénévole des Parisien-ne-s, avec la création du Conseil parisien des associations, chargé de porter la voix des associations parisiennes et d'en faire les partenaires de l'action municipale. Enfin, les Parisien-ne-s se sont exprimé-e-s lors des différentes concertations organisées par la Ville et ont participé à l'ouverture de nouveaux lieux dédiés à la jeunesse comme l'Académie du Climat.



© Laurent Bourgogne, Académie du Climat

Budget participatif

Avec le **Budget participatif**, les Parisien-ne-s prennent part au processus de réflexion et de décision du quart des investissements de la Ville de Paris. Depuis 2014, près de 3 000 réalisations ont vu le jour. Elles concernent la transition écologique, le sport, l'agriculture urbaine, le cadre de vie, la solidarité ou l'éducation.

La Ville lance une nouvelle version du Budget participatif

Pour sa septième édition, le **Budget participatif** s'inscrit dans une logique plus globale en lien avec d'autres dispositifs participatifs, comme le programme **Embellir votre quartier** associant les habitant-e-s à l'aménagement de leur quartier.

L'édition 2021 vise également à **optimiser les moyens** et améliorer la **qualité de la participation citoyenne**. Les mairies d'arrondissement sont associées plus en amont à la co-construction des projets afin de mutualiser les ressources quand il apparaît que plusieurs projets sont complémentaires ou similaires.

 **106 000** Parisien-ne-s ont voté cette année dans le cadre du Budget participatif

 **62** nouveaux projets lauréats pour le Budget participatif 2021

Du côté des votant-e-s, les électeur-ric-e-s peuvent graduer leurs avis. Ce système de vote par **jugement majoritaire** permet de sélectionner plus finement les projets.

Par exemple, le projet « S'adapter aux effets du réchauffement climatique à Paris » vise à intervenir sur les bâtiments et les espaces extérieurs, dans une logique citoyenne et participative, pour produire de l'énergie solaire et récupérer les eaux de pluie.

Autre projet lauréat, « Des cours d'écoles et espaces de jeux plus inclusifs et interactifs » prévoit de réaménager quatre cours d'école et un jardin dans le 12^e autour d'objectifs inclusifs: favoriser le partage des pratiques ludiques entre filles et garçons; créer la première aire de jeu adaptée aux enfants en situation de handicap dans le jardin Ilan Halimi.

 **217** nouveaux projets ont été présentés, 62 ont été retenus pour un budget de 75 M€, dont 24 projets s'inscrivant explicitement dans une dynamique de développement durable.

Concertation et participation

Les jeunes sont au cœur des démarches participatives lancées par la Ville. L'objectif est d'associer la jeunesse parisienne à la conception et à la gestion de lieux participatifs, comme l'Académie du climat ou le nouveau Quartier Jeunes.

La ville ouvre deux nouveaux lieux en gestion collaborative dédiés à la jeunesse

Inaugurée en septembre dans l'ancienne mairie du 4^e arrondissement, l'**Académie du Climat** est un **lieu de réflexion, de mobilisation et d'expérimentation collective sur les défis environnementaux**. Il accueille plusieurs types d'activités, destinés aux jeunes Parisien-ne-s: ateliers pédagogiques gratuits, conférences, brunchs « engagés », rencontres musicales, soirées théâtre, etc.

Du 1^{er} au 12 novembre 2021, l'Académie s'est aussi transformée en **résidence ouverte** à l'occasion de la COP26, à Glasgow.

Inauguré le 1^{er} septembre dans l'ancienne mairie du 1^{er} arrondissement, **Quartiers Jeunes (ou QJ)** a pour vocation **d'informer et d'accompagner les jeunes Parisien-ne-s** sur tous les sujets ayant trait à leur vie quotidienne: loisirs (sport, culture), emploi, bien-être, etc. Le lieu est **accessible à tous** les jeunes de 16 à 30 ans, quel que soit leur profil: étudiant, jeune actif, volontaire, demandeur d'emploi ou en insertion professionnelle.

Le lieu a été pensé dans une démarche participative, à travers une série d'ateliers qui a réuni 70 participant-e-s, en début d'année, pour choisir le nom, déterminer l'aménagement des espaces, choisir le mode de gouvernance. Concernant la programmation, elle est également collaborative en plus des permanences régulières proposées sur des sujets structurants: insertion et orientation professionnelle, accompagnement juridique, prévention et santé physique, etc.

CHARTRE POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE

Le 24 juin 2021, une charte pour l'occupation temporaire et transitoire est signée avec 45 partenaires, dont 23 nouveaux partenaires publics et privés. Cette charte vise à accompagner le développement de projets d'urbanisme temporaire et transitoire sur le territoire parisien et métropolitain.



Les jeunes Parisien-ne-s avaient été consulté-e-s à plusieurs reprises en 2021 sur l'offre, la programmation ou encore la gouvernance de cet espace. Le nom QJ (pour « Quartier Jeunes ») avait été retenu parmi leurs propositions pour nommer ce lieu.

QUELQUES TEMPS FORTS DE CONCERTATION EN 2021

23 janvier

Ouverture des cours d'école au public

En janvier, 12 cours d'école ont été transformés, de façon expérimentale, en lieux de rencontre, d'activités et de détente en plein air pour les habitant-e-s du quartier. Face au succès de cette initiative, le dispositif a été étendu à 36 nouvelles cours durant le printemps. La Ville a reçu un prix Territoria d'argent, catégorie « Unicef », pour cette action, récompensant l'« innovation publique locale en faveur de l'enfance et de la jeunesse ».



21 mars

Conférence citoyenne « Bien manger en 2021, ça veut dire quoi ? »

100 Parisien-ne-s ont échangé avec une quarantaine d'expert-e-s sur le thème de l'alimentation durable. Cette conférence citoyenne a permis d'établir 32 propositions, comme le soutien aux producteur-ric-e-s en circuits courts ou le développement de cantines solidaires accessibles à tou-te-s. Le résultat de cette concertation participe également à la préfiguration d'AgriParis, une nouvelle structure dédiée au soutien des filières agricoles dans le bassin parisien et à l'approvisionnement de la capitale en produits durables.

12 mai

La Ville lance une concertation pour la création d'une zone apaisée Paris Centre et Saint-Germain

La Ville souhaite mettre en place une Zone à trafic limité (ZTL) dans Paris Centre (1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e) et sur la partie de la rive gauche située au nord du boulevard Saint-Germain (5^e, 6^e et 7^e). Le principe est que la circulation de transit est interdite dans la zone, mais la circulation permise pour les mobilités actives (piétons, cyclistes, transports collectifs) et pour toutes celles et tous ceux qui doivent se rendre dans la zone: riverain-e-s, commerçant-e-s, livreurs, personnes à mobilité réduite, etc. Le projet a fait l'objet d'une démarche de concertation, au printemps, pour permettre aux riverain-e-s de donner leur avis et d'identifier les rues nécessitant une attention particulière.

8 juin

Lancement de la concertation citoyenne pour le réaménagement des abords de Notre-Dame

La démarche de concertation a été organisée de juin à décembre. Ses résultats ont été transmis aux équipes candidates dans le cadre du concours international, lancé par la Ville, dont le lauréat sera désigné à l'été 2022.

30 juin

La Ville lance une campagne d'inscription aux Volontaires de Paris

Le dispositif des Volontaires de Paris a pour but de favoriser l'engagement citoyen des Parisien-ne-s. Il propose, toute l'année, un programme d'actions, gratuit et ouvert à toute personne majeure, autour des enjeux de la résilience, du climat et de l'environnement, de la solidarité, de l'accessibilité ou encore de la végétalisation. Les 40 000 Volontaires de Paris ont pu participer à des missions de recueil massif de données scientifiques sur la pollution de l'air (opération « Ecorc'Air ») à des missions de sensibilisation sur la pollution de la Seine et des canaux parisiens par le biais d'écotags et à des distributions de denrées alimentaires invendues. Plusieurs dizaines de Volontaires ont également participé aux défis « Familles zéro déchet » et ont effectué des missions de promotion du zéro déchet. Des centaines de Volontaires de Paris ont également bénéficié de formations sur le tri des déchets et sur la résilience territoriale.

15 octobre

Vote en Conseil de Paris de la création de l'Assemblée citoyenne et du Conseil parisien des associations

Composée de 100 membres tiré-e-s au sort, l'Assemblée citoyenne a été créée pour permettre aux Parisien-ne-s de participer directement à la construction des politiques municipales. Disposant de prérogatives inédites et fonctionnant en lien direct avec l'exécutif municipal et le Conseil de Paris, l'Assemblée citoyenne œuvre également pour le Climat et la Transition écologique par le biais de son groupe de travail permanent consacré à ces thématiques.

Le Conseil parisien des associations (CPA) a pour vocation d'exprimer les demandes, attentes et contributions des associations parisiennes dont il est le reflet et de faciliter la contribution des associations aux politiques publiques qui les concernent. Il est composé de 100 associations représentatives de la diversité du secteur associatif parisien.

Habitat et aménagements participatifs

La Ville de Paris sollicite l'avis des usager-e-s (habitant-e-s, associations, commerçant-e-s, etc.) afin de co-construire les nouveaux projets d'aménagement.

Les Parisien-ne-s décident de l'aménagement de leur quartier

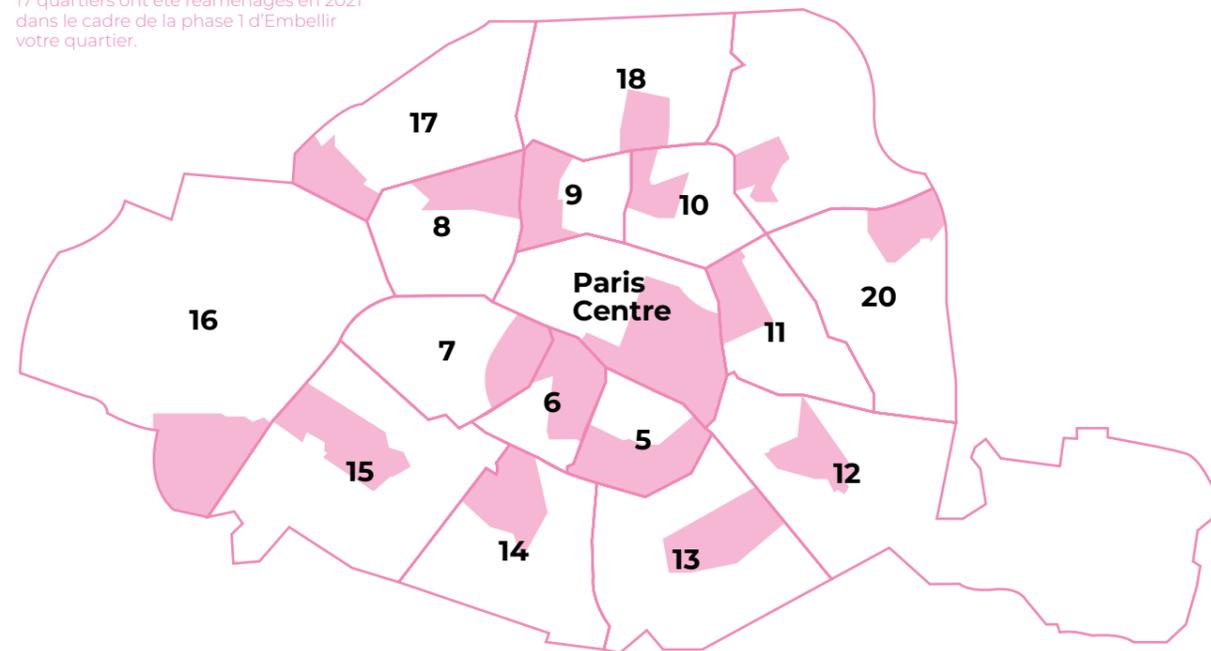
La démarche **Embellir votre quartier** vise à organiser la transformation d'un quartier pour le rendre plus accessible et plus agréable (végétalisation, pistes cyclables, piétonisation, mobilier urbain, etc.), en concentrant l'ensemble des interventions dans un même secteur et sur une durée limitée.

Les résident-e-s des quartiers concernés sont invité-e-s à donner leur avis lors de concertations publiques organisées par les mairies d'arrondissements. Chaque Parisien-ne peut aussi déposer ses idées sur les aménagements via la plateforme [idees.paris](https://idees.paris.fr).

Lancé en 2019, le **marché d'assistance à maîtrise d'usage (AMU) pour la préfiguration du projet de renouvellement urbain des portes du 20^e** s'est achevé cette année. Cette démarche de concertation a permis d'associer les habitant-e-s aux recommandations: création d'une polarité culturelle-sport-loisirs sur les terrains en friche, installation de partenaires associatifs en pied d'immeuble, etc.

Un **Comité citoyen a également été mis en place dans le secteur Bercy-Charenton** pour définir les objectifs du projet d'aménagement. Composé de 50 membres représentatifs du quartier, il a établi 59 propositions, transmises aux élu-e-s, sur différentes thématiques: optimisation du patrimoine existant, végétalisation, développement de mobilités douces et d'équipements publics non marchands pour favoriser le lien social et la solidarité (cafés solidaires, espaces culturels, urbanisme transitoire, maisons de quartier), etc. Le Comité a également partagé le souhait des habitant-e-s d'être associé-e-s au projet tout au long du processus de conception et de réalisation du nouveau quartier.

17 quartiers ont été réaménagés en 2021 dans le cadre de la phase 1 d'Embellir votre quartier.



SÉLECTION DES PREMIERS LOGEMENTS PARISIENS EN BAIL RÉEL SOLIDAIRE (BRS)

Proposé par la Foncière de la Ville de Paris, le BRS permet aux classes moyennes de devenir propriétaires dans des quartiers où l'achat du terrain est très coûteux, à travers un mécanisme dissociant le foncier du bâti. 23 logements ont été proposés. Les nouveaux accédants participent désormais à l'élaboration du projet aux côtés des architectes et maîtres d'ouvrage.

Vie associative

La Ville soutient la vie associative, la démocratie locale et la participation citoyenne sur son territoire. Adopté en novembre, le **Pacte parisien de la proximité renforce la place des mairies d'arrondissement dans l'organisation de la vie associative et engage des évolutions majeures pour rapprocher la décision publique des Parisien-ne-s.**

Dans une démarche de territorialisation, le **Pacte parisien de la proximité**, approuvé au Conseil de Paris de novembre 2021, prévoit de faire évoluer l'arrondissement comme échelon de référence de l'action municipale. L'objectif est notamment de favoriser les interactions entre les Parisien-ne-s engagé-e-s dans des actions au service de leur territoire et de faciliter la mise en œuvre d'initiatives ou de projets citoyens (Budget participatif, Volontaires de Paris, etc.).

Concernant les moyens dédiés aux arrondissements, des évolutions budgétaires sont engagées. Un **fonds d'animation locale** permet notamment de soutenir l'action des associations. Chaque arrondissement bénéficie d'une quote-part calculée sur la base de critères démographiques et sur la présence de quartiers «politique de la ville».

Par ailleurs, les **16 Maisons de la vie associative et citoyenne** sont intégrées aux nouveaux Pôles du développement de la vie associative et citoyenne des mairies d'arrondissement. Ces lieux ressources, consacrés au développement de la vie associative et de la participation citoyenne, bénéficient ainsi d'un ancrage renforcé.

Les Directeurs du développement de la vie associative et citoyenne sont également rattachés aux mairies d'arrondissement afin de coordonner les actions en matière de vie associative et de participation citoyenne. Les pôles peuvent également accueillir les coordinateurs des Conseils de quartier.

 **19** conventions pluriannuelles d'objectifs mises en place avec les associations des quartiers populaires

LA VILLE PROMeut L'ENGAGEMENT CITOYEN



La soirée «Paris, je m'engage» pour encourager l'engagement bénévole à l'Hôtel de Ville en décembre 2021.

Les forums des associations, organisés dans tous les arrondissements lors des premiers week-ends de septembre, sont des temps de rencontres incontournables entre associations, citoyen-ne-s et services municipaux. Les associations, regroupées par thématiques telles que «solidarité», «sport», «culture» ou «environnement», y présentent leurs activités et peuvent trouver de nouveaux bénévoles. Les Maisons de la vie associative et citoyenne y présentent les dispositifs d'engagement citoyen tels que les Volontaires de Paris et la Carte citoyenne. En 2021, les forums ont été l'occasion pour la Ville de communiquer sur la démarche de «ville du Quart d'heure», qui vise à développer les services de proximité afin que chaque habitant-e puisse disposer de tout ce dont il ou elle a besoin à moins de quinze minutes à pied de son domicile. Cet objectif conduit à repenser l'usage des équipements existants et à inventer de nouveaux lieux, comme les kiosques citoyens.

Le 6 décembre 2021, la soirée annuelle Paris je m'engage, dédiée à la valorisation et à la reconnaissance de l'engagement bénévole, a réuni 900 participants dans les salons de l'Hôtel de Ville, autour de trois villages thématiques: solidarité, transition écologique et engagement.



Inauguré le 9 juin sur la place des Fêtes, le kiosque Capla accueille les associations, cafés et ateliers. Lieu de vie, il est aussi investi des missions d'information, d'animation et de médiation sociale.

DATES-CLÉS



8 juin — La Ville de Paris présente le premier plan annuel de mobilisation de l'exécutif parisien pour l'accessibilité et la conception universelle, qui prend en compte tous les champs des politiques publiques parisiennes et les besoins des personnes en situation de handicap

12 octobre — Présentation en Conseil de Paris du « Plan parisien de l'insertion par l'emploi 2021-2025 » qui vise à développer l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi et à renforcer la coopération opérationnelle avec les acteurs de l'insertion

15 octobre — Adoption du « Plan parisien Égalité femmes-hommes, Lutte contre les discriminations et Handicap » 2021-2023

16 décembre — Adoption au Conseil de Paris du Schéma parisien de prévention et protection de l'enfance 2021-2025

INDICATEURS-CLÉS



22 %

Taux de la population parisienne de plus de 65 ans (soit une proportion plus importante que la moyenne nationale à 19,6%).



20,8 %

Écart de rémunération entre hommes et femmes sur le territoire parisien (chiffres ANCT 2021)
Ce différentiel est du surtout au taux d'occupation de l'emploi entre femmes et hommes. Il est de 6,2% dans l'administration parisienne (chiffres DRH 2019).



251 M€

Budget consacré aux quartiers populaires.
Selon le budget primitif 2021, 25% des nouveaux investissements de la Ville concernent les quartiers populaires; ils visent principalement à l'amélioration du cadre de vie.



7 %

des Parisien-ne-s sont en situation de handicap (ce chiffre est de 6,5% pour les agents à la Ville de Paris en 2021).



2 829

Personnes sans abri recensées lors de la nuit de la solidarité dans la capitale.



Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La solidarité est au cœur de l'action municipale parisienne. La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, les crises économique et sociale qui en découlent et les grands défis climatiques invitent la Ville à conforter ses réponses pour lutter contre toutes les inégalités. Ces crises ont montré le rôle essentiel de Paris pour accompagner les personnes les plus fragiles. La collectivité parisienne se mobilise avec les usagers, les agents, les partenaires et les élus à travers l'élaboration de plans et stratégies partenariaux sur tous les thèmes : insertion par l'activité économique, solidarité, lutte contre l'exclusion, prévention et protection de l'enfance, seniors, handicap, quartiers populaires et égalité entre les sexes. La participation des usagers, dont l'expression la plus lisible est le Budget participatif, la concertation et l'innovation traversent l'ensemble de ces programmes, plans, services et dispositifs portés par la Ville. Tout au long de l'année, ce sont des milliers de professionnels et de volontaires de Paris qui unissent leurs énergies et leurs compétences pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.



© être

Photographie sur le thème de l'accessibilité dans la vie quotidienne des personnes handicapées. La photographe a rencontré le basketteur Soufyane Mehiaoui qui a accepté de partager une scène de sa journée.

Insertion par l'activité économique

Paris renforce ses actions pour que l'emploi en tant que vecteur d'insertion soit accessible au plus grand nombre, notamment pour les populations les plus fragiles, dispositif essentiel pour faire face à une crise d'une ampleur inédite.

UN OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE PARISIENNE LANCÉ EN MARS 2021
DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE

Selon une première étude, mise à jour en février 2022, la crise sanitaire a eu des conséquences importantes en matière d'emploi et d'inégalités, entre mars 2020 et mars 2021.

+16%

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté de 16% en un an à Paris, contre +8% sur le reste du territoire

+32%

Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a augmenté de 32% (contre +9% sur le reste du territoire).

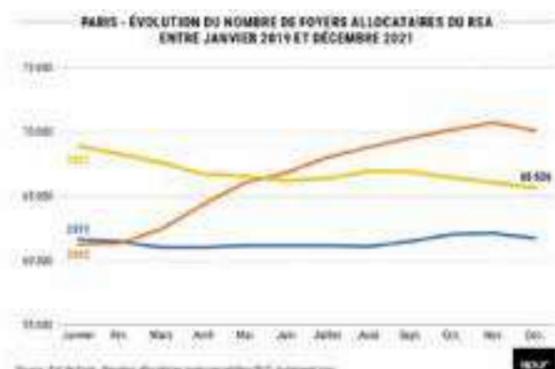
Cette étude a été réalisée suite à des rencontres professionnelles entre l'Atelier parisien d'urbanisme, la Ville de Paris, la Caf de Paris, le Samusocial de Paris, la Préfecture de région, le Pôle emploi et des acteurs sociaux.

La Ville déploie ses dispositifs pour l'insertion des Parisien·ne·s les plus fragiles

Plus de 6 500 personnes en insertion ont bénéficié de plusieurs dispositifs soutenus par la Ville

La Ville a renouvelé son **Plan parisien de l'insertion par l'emploi (PPIE) pour la période 2021-2025**. Lancé en 2016 avec plusieurs partenaires (État, Région IDF, ARS, CAF, CPAM, etc.), il a notamment permis la création de neuf espaces d'information et d'orientation, « Points Paris Emploi », favorisant également l'accompagnement des demandeur·euse·s d'emploi dans leurs démarches dématérialisées.

Le PPIE a aussi pour ambition de favoriser les parcours d'accès vers l'entreprise, en particulier à travers les marchés publics de la Ville ou des maîtres d'ouvrage intervenant sur le territoire (bailleurs sociaux, organismes publics, acteurs privés, etc). Concrètement, les entreprises candidates doivent s'engager à intégrer dans leur effectif des personnes en situation de handicap ou de précarité.



En mars 2021, 67 600 Parisien·ne·s sont allocataires du RSA, soit de +8,2% en un an

> 6 500

Parisien·ne·s ont été concernés, en 2021, par les 128 dispositifs d'insertion par l'activité économique; près de 60% d'entre eux poursuivent leur parcours vers l'emploi à travers une formation qualifiante, un contrat de travail de plus de six mois ou au sein d'une autre structure d'insertion. Au total, de façon plus large, ce sont 12 680 emplois qui ont été créés ou sauvegardés pour des personnes éloignées de l'emploi (en incluant par exemple les créations d'entreprise à impact ou d'activité).

> 350

Parisien·ne·s ont bénéficié du dispositif d'insertion par l'emploi « Premières Heures », destiné à des publics en situation d'exclusion sociale.

> 150

parcours emploi compétences et 500 contrats à durée déterminée d'insertion sont également soutenus par la Ville dans le cadre d'une Convention annuelle d'objectifs et de moyens, conclue avec l'État, destinée aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

► En 2021, la Ville a consacré **10 M€**, au total, pour sa politique d'insertion par l'activité économique.

Solidarités

Dans un contexte de crise sanitaire et sociale, les efforts de solidarité ont été renforcés. Cette solidarité s'est aussi manifestée par des mesures spécifiques telles que l'ouverture de la Maison Katherine Johnson ou la mise en place de référents d'accès aux droits.

NUIT DE LA SOLIDARITÉ

2 000

Parisien·ne·s bénévoles pour la Nuit de la solidarité

13%

de femmes parmi les personnes recensées durant la Nuit de la solidarité

2 829

personnes sans abri recensées durant la Nuit de la solidarité. Ce nombre est inférieur à celui de 2020 (3 601 personnes), ce qui s'explique essentiellement par la prolongation de la trêve hivernale et la création en urgence de nouvelles places d'accueil.

79%

de personnes seules parmi les personnes recensées durant la Nuit de la solidarité

79%

des personnes recensées durant la Nuit de la solidarité ont entre 25 et 54 ans

MISE EN PLACE DE RÉFÉRENT·E·S « ACCÈS AUX DROITS »

Fin 2020, des « référent·e·s accès aux droits » ont été désigné·e·s au sein de chaque Espace parisien des solidarités. Leur mission consiste à piloter l'accompagnement des publics vers l'accès aux droits, former les professionnel·le·s et coordonner l'action des bénévoles, comme les écrivains publics. Le CAVSP est désormais intégré à la Direction des solidarités de la Ville.

Mieux prendre en charge les personnes en situation de précarité

Le **plan hivernal** a été mis en place du 1^{er} novembre 2021 au 31 mars 2022, pour venir en aide aux personnes sans abri à la suite à l'activation du niveau 2, dit « **Plan Grand froid** ». Les maraudes ont été renforcées et 600 places d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes, dont 115 sur des sites municipaux.



Le 14 décembre, 80 lits sont installés dans un ancien magasin Go Sport, porte de Saint-Cloud (16^e), qui accueille également un service de restauration amélioré dans un souci de développement durable et de réduction des déchets.

Inaugurée le 16 septembre, la **Maison Relais Katherine Johnson (14^e)** propose 28 logements pour personnes seules. Six autres logements sont destinés à des couples.

En décembre 2020, la Ville de Paris, l'association La Chorba et le réseau de restaurateurs solidaires Ernest ont servi 200 repas chauds, chaque soir, au sein du **restaurant administratif de l'Hôtel de Ville**. Prolongée jusqu'en mai 2021, cette initiative a permis de distribuer 32 016 repas au total.

La Ville propose une offre de restauration assise, cuisinée par des professionnel·le·s, sur la base de menus élaborés avec une diététicienne. En 2021, 7 262 repas et 585 sachets-repas ont ainsi été distribués au titre du plan d'urgence hivernal.

Elle se mobilise également pour l'**accueil des réfugié·e·s**. Du 5 au 29 octobre, par exemple, elle a soutenu la campagne de sensibilisation à l'hébergement solidaire des personnes en exil, organisée par l'association Réfugiés Bienvenue. L'objectif est d'informer et d'accompagner celles et ceux qui souhaitent accueillir une personne réfugiée, sur une durée limitée.

4^e édition de la Nuit de la solidarité

Organisée dans la nuit du 25 au 26 mars, cette opération, mise en œuvre par 2 000 volontaires, a permis de recenser **2 829 personnes sans abri** dans la capitale. Ce nombre est inférieur à celui de 2020 (3 601 personnes), ce qui s'explique essentiellement par la prolongation de la trêve hivernale et la création en urgence de nouvelles places d'accueil.

Pour mieux cerner qui sont ces personnes en situation de rue, le **rapport de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR)** analyse leurs profils socio-démographiques et leurs parcours. Les données sont stables: comme en 2020, 45% des répondants évoquent une arrivée à Paris sans logement et 61% déclarent vivre à la rue depuis plus d'un an. L'âge moyen est également similaire (41 ans). 13% des personnes sans abri sont des femmes et 79% sont des personnes seules.

11 593

places pérennes en centre d'hébergement

17

bains douches

4 220

places hivernales en centre d'hébergement d'urgence

13

bagageries

38

points de distributions alimentaires

12

restaurants solidaires

Administration exemplaire

605 594 heures de travail générées par les marchés en cours d'exécution porteurs d'une clause d'insertion socioprofessionnelle

En matière de prévention et de protection de l'enfance, Paris met au cœur de sa politique pour les jeunes la défense des droits de l'enfant: outre le nouveau Schéma de prévention et de protection de l'enfance, Paris s'est doté d'un plan de lutte contre les violences faites aux enfants et d'une Mission des droits de l'enfant. Par ailleurs, la Ville accompagne les jeunes Parisiennes et Parisiens dans leur parcours éducatif et leur orientation professionnelle avec le Projet éducatif de territoire, le plan boost emploi ou encore le dispositif Quartiers jeunes (QJ).

Paris s'engage pour défendre les droits de l'enfant

Adopté en juin à l'unanimité au Conseil de Paris, le **Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants** comprend 24 engagements, dont 8 mesures phares, visant notamment à les sensibiliser sur leurs droits.

En 2021, la Ville a également préparé le **Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025**, à travers une consultation associant des professionnel-le-s (chercheur-euse-s, enseignant-e-s, personnel hospitalier) et 130 jeunes confié-e-s à l'Aide sociale à l'enfance. Adopté à l'unanimité, le 16 décembre, ce Schéma regroupe 100 engagements et 12 actions phares pour renforcer la prise en charge de la santé des enfants et le rôle de la Ville auprès des mineur-e-s non accompagné-e-s. Il a également pour objectif de développer la participation des enfants aux décisions les concernant.

Par ailleurs, à l'issue d'une première année d'expérimentation, en 2020, la **campagne de sensibilisation conduite par la Mission des droits de l'enfant a touché 49 établissements** de la capitale. 1300 enfants ont pu être ainsi sensibilisés sur leurs droits grâce à la mobilisation de Volontaires de Paris.



UNE MAISON DE MARION OUVRE SES PORTES DANS LE 13^e

Inauguré en novembre, dans le 13^e arrondissement, ce lieu propose un accompagnement personnalisé aux enfants victimes de harcèlement.

21527 Parisien-ne-s bénéficient de la Garantie jeunes

1140 Nombre d'élèves accompagnés en 2021 pour lutter contre le décrochage scolaire

La Ville accompagne les jeunes Parisien-ne-s dans leur parcours éducatif et leur orientation professionnelle

La troisième édition du **Projet éducatif de territoire (PEDT) 2021-2026** a pour ambition de regrouper les intervenant-e-s du milieu éducatif autour d'engagements et d'actions concrètes permettant d'offrir des parcours d'orientation de qualité à destination des enfants et adolescent-e-s parisien-ne-s. Ce nouveau cycle intègre désormais la petite enfance.

Afin de venir en aide aux jeunes Parisien-ne-s particulièrement affectés par la crise sanitaire, la Ville a lancé le plan « **Paris Boost Emploi** » favorisant l'accès à des formations gratuites et des expériences professionnalisantes au sein de la collectivité ou auprès de ses partenaires. Du 4 au 7 mai, 130 entreprises se sont également mobilisées dans le cadre du salon virtuel « pour l'emploi des jeunes », cumulant plus de 2500 offres d'emploi, d'apprentissage ou de stage.

Conçu en réaction à l'isolement et à la précarité induits par les confinements successifs, le dispositif **Quartiers jeunes** a été inauguré en octobre. À l'initiative de la Ville, ce nouveau lieu ressource a pour objectif d'aider les 16-30 ans sur tous leurs sujets quotidiens: emploi, formation, accès aux droits, santé mentale, culture, sport, etc. Ils ont notamment accès à un accompagnement psychologique ou à une distribution de colis alimentaires, chaque semaine, en partenariat avec les Restos du Cœur.

Avec ses deux adresses à Paris (3^e et 6^e), la **Maison des initiatives étudiantes (MIE)** est un lieu ressource contre la précarité alimentaire, au service des étudiant-e-s parisien-ne-s. Tout au long de l'année 2021, elle s'est notamment associée aux dispositifs d'aide alimentaire lancés par la Ville et plusieurs partenaires.

2 PROGRAMMES POUR RENDRE L'ART ACCESSIBLE AUX PLUS JEUNES

« **Jeunes collectionneurs** » a pour objectif d'associer des collégien-ne-s parisien-ne-s aux acquisitions artistiques de la Ville. Durant l'année scolaire, ils et elles partent à la découverte des lieux et des métiers d'art, avant de soumettre des propositions d'acquisitions auprès du Fonds d'art contemporain. Les œuvres concernées sont ensuite mises à disposition des établissements partenaires pour pouvoir être empruntées par les élèves, sur le modèle des artothèques.

Dans le cadre du programme **Un été au musée!**, les musées municipaux ont organisé de nombreuses animations in situ (visites guidées, parcours créatifs, etc.) et « hors les murs » auprès de structures médico-sociales, scolaires, hospitalières ou pénitentiaires.

Pour accompagner ses aîné-es, la Ville de Paris, forte du bilan du précédent schéma senior, construit sa nouvelle stratégie avec un axe fort de la lutte contre l'isolement. En 2050, 20% de la population parisienne devrait avoir plus de 65 ans, soit une augmentation de 30% par rapport au niveau de 2013. Elle déploie également un programme de modernisation de ses établissements, tout en développant des dispositifs pour le maintien à domicile le plus longtemps possible. Elle intègre aussi les problématiques d'accès aux soins, de mobilité, d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Bilan du Schéma seniors 2017-2021 et co-construction du suivant

Le **Schéma seniors 2017-2021** fait état de nombreuses avancées: financement d'aides dédiées au maintien à domicile et à la prise en charge de la dépendance; création de 615 places d'Ehpad; gratuité du Pass Paris Seniors pour 115 000 bénéficiaires, etc. Pour préparer le nouveau Schéma (2022-2026), la Ville a engagé une concertation associant notamment des citoyen-ne-s engagés sur les sujets de mobilité et d'accompagnement des personnes âgées.

En 2021, la Ville a également dû adapter ses dispositifs existants **pour faire face à la crise sanitaire**: distribution de masques; organisation de campagnes de dépistage puis de vaccination; aides financières pour les Ehpad, Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et Centres d'accueil de jour.

Elle a aussi renforcé ses actions de lutte contre l'isolement à travers le dispositif **Paris en compagnie**: 1751 seniors ont ainsi été suivis par plus de 4 000 bénévoles (promenades, visites, rendez-vous médicaux...).

1751 aîné-es inscrit-e-s à Paris en compagnie

5151 citoyen-ne-s engagé-e-s dans Paris en compagnie

LE BRICOBUS, UN ATELIER DE BRICOLAGE AMBULANT

Lancé en 2019, le **Bricobus** est un atelier de bricolage ambulant permettant d'effectuer des travaux et des aménagements chez les personnes de plus de 65 ans. D'abord expérimenté dans les 13^e et 19^e arrondissements, le dispositif a été étendu à l'ensemble des résidences de Paris Habitat de plus de 200 logements. Devant le succès du dispositif, un deuxième Bricobus a été déployé en septembre.

RÉHABILITATION DE PLUSIEURS EHPAD

Initié il y a plusieurs années, le programme de modernisation des maisons de retraite médicalisées de la Ville a connu une accélération depuis 2014, avec la réhabilitation de plusieurs établissements, dont l'Ehpad Harmonie (94) et Anselme-Payen (15^e). Il s'est poursuivi en 2021 avec la réhabilitation des Ehpad Pelleport (20^e) et Arthur Groussier (Bondy).



Après cinq années de travaux, l'Ehpad Belleville a rouvert ses portes, le 17 mai, avec un nouveau nom, « Sara Weill-Raynal », et 5 chambres supplémentaires. Il a été doté de panneaux et de terrasses végétalisées.

Handicap

7% des Parisien-ne-s sont en situation de handicap. La Ville prend soin d'adapter ses services tout en réaffirmant son engagement pour l'accessibilité universelle.

De nouveaux dispositifs en faveur de l'accessibilité

En juin, le premier plan annuel pour l'accessibilité et la conception universelle (produits et services qui peuvent être utilisés par tou-te-s) a été présenté. Il vise à intégrer dans les politiques publiques parisiennes la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap. Il contient plusieurs mesures, dont la rénovation de 5000 logements chaque année, le soutien aux entreprises prévoyant des travaux d'accessibilité, le renforcement de l'accessibilité de l'espace urbain ou le développement d'aires de jeux inclusives.

En 2021, un ensemble de mesures a été pris pour lutter contre différentes formes de handicap :

► Le dispositif PAM (« Pour aider à la mobilité ») assure un service de courses gratuit pour 6500 usager-e-s à mobilité réduite. 213250 trajets ont été effectués en 2021.

► Depuis 2017, 896 bureaux de vote parisiens sont accessibles aux personnes en situation de handicap et malvoyantes. Déployé depuis les élections européennes de 2019, le dispositif d'accessibilité augmentée, renforçant l'accueil des électeur-rices et la formation du personnel, a été de nouveau mis en place, en 2021, pour les législatives partielles et les régionales.

► ACCEO est un service téléphonique utilisé par les établissements publics pour se rendre accessibles aux personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles et aphasiques : 3975, mairies d'arrondissement, Facil'Familles, conservatoires de musique, services d'aide sociale. Son utilisation est croissante : 817 conversations ACCEO ont été comptabilisées en 2021, contre 118 l'année précédente.

► 17 bibliothèques parisiennes proposent désormais une sélection de livres en français « Facile à lire », à destination de personnes ne maîtrisant pas la lecture.

Organisée du 26 mai au 10 juillet, la 12^e édition du Mois parisien du handicap a proposé une soixantaine d'événements participatifs et accessibles, à destination des personnes en situation de handicap et de leur entourage : visites culturelles accessibles aux non-voyants, exposition photo « Être beau », ou mise en place d'heures creuses pour les personnes autistiques.

Dans le cadre de son engagement pour l'accessibilité universelle, la Ville s'est fixé un objectif de 17 quartiers d'accessibilité augmentée pour les JOP 2024 qui permettront à tous les publics d'accéder à un ensemble de services de proximité : hôtels, commerces, écoles, services de santé, services administratifs, culturels ou sportifs.

 **495** marchés en cours d'exécution porteurs d'une clause d'insertion socioprofessionnelle

 **4 999 150 €** investis dans le secteur adapté via la commande publique

« UNE ŒUVRE POUR TOUS » S'ÉTEND AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Initié par le Fonds municipal d'art contemporain auprès des publics éloignés de l'art, ce programme a été étendu, en 2021, aux personnes en situation de handicap. Le principe consiste à exposer une œuvre issue de la collection municipale dans un établissement partenaire pour créer de la proximité autour d'une série de rencontres ou d'ateliers.



De nouveaux bureaux de vote sont désormais accessibles aux personnes en situation de handicap.

Quartiers populaires

La réduction des inégalités sociales sur le territoire est devenue prioritaire dans un contexte de crise sanitaire impactant plus fortement les publics les plus fragiles.

Une politique en faveur des quartiers populaires pendant la crise sanitaire

La Municipalité a prolongé son contrat de Ville (2015-2020) jusqu'en 2022, en raison de la crise sanitaire. Il engage la Ville, l'État ainsi qu'une trentaine de partenaires intervenant dans les quartiers populaires de Paris, sur plusieurs sujets phares : éducation, inclusion numérique, agriculture urbaine, alimentation durable, rénovation énergétique de l'habitat et lutte contre les pollutions.

Ont également été adoptées des mesures fortes pour permettre aux Parisien-ne-s les plus modestes de faire face à la perte de revenus induite par la crise sanitaire. Ces actions concernent notamment l'alimentation et l'habitat. La Ville a ainsi augmenté sa contribution au Fonds de solidarité pour le logement à hauteur de 16 M€ en 2021, contre 11 M€ en 2019. Les factures de gaz et d'électricité et l'accès internet pour les locataires du parc font également l'objet de mesures ciblées.

Elle apporte aussi son soutien aux acteurs engagés dans le développement à travers une offre d'alimentation saine et abordable dans les Quartiers Politique de la Ville.

Quelques initiatives locales, soutenues par la Ville

► VRAC (Vers un Réseau d'achat en commun) : cette association propose des produits de consommation courante à des prix attractifs, issus de circuits courts et de l'agriculture biologique. Elle est accessible aux personnes issues des quartiers prioritaires de la Ville ou du parc social, dans une logique coopérative, à travers des épiceries éphémères.

► La Marmite antigaspille (14^e) : cette association propose d'aider les familles vivant à l'hôtel pour préparer des repas à partir d'invendus récupérés auprès des commerçants partenaires. Son local accueille également des ateliers cuisine, accessibles à tou-te-s, dans une logique de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Assurer la continuité éducative et lutter contre la fracture numérique

Dans le cadre du plan France Relance, 80 postes de conseiller-e-s numériques ont été financés, au sein de structures parisiennes, pour accompagner les habitant-e-s des quartiers populaires dans leurs démarches en ligne.

En 2021, les efforts consacrés à accompagner les élèves les plus en difficulté ont été renforcés grâce aux financements de l'État et de la Ville : près de 300 parcours supplémentaires de réussite éducative ont ainsi pu être mis en œuvre.

QUARTIERS D'ÉTÉ : 5000 JEUNES PARTICIPENT AUX ACTIVITÉS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

Ce programme national a permis de soutenir 73 projets dans les quartiers populaires de Paris pour un montant de près de 300 000 euros. Les initiatives ont été organisées dans le cadre d'« Un été culturel », à l'initiative de la Ville, de projets Ville Vie Vacances ou de nouvelles activités : séjours, ateliers pédagogiques, animations sur l'espace public, comme sur le terre-plein central du boulevard de Belleville durant le mois de juillet.

367 actions vers les publics des quartiers populaires

36 projets pour l'accès à l'alimentation durable en quartier populaire

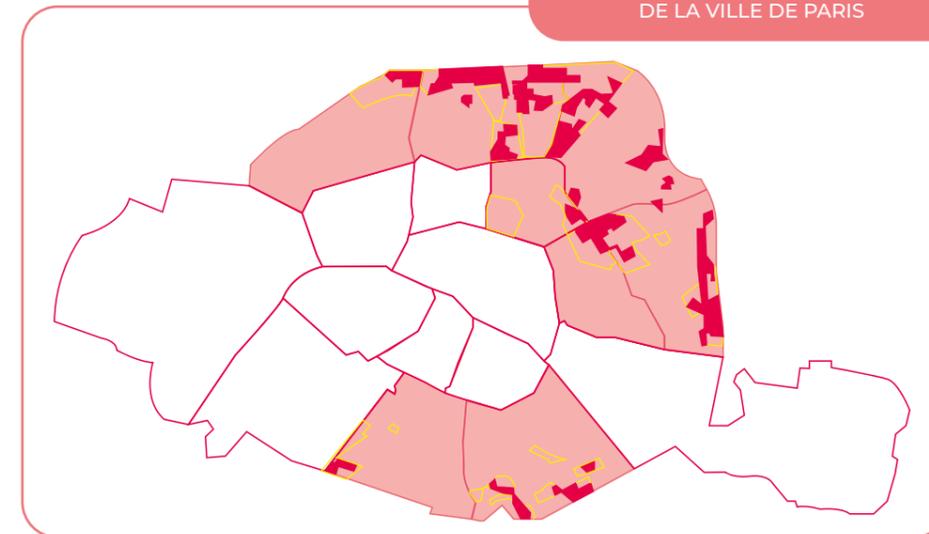
839 associations mobilisées dans les projets en faveur des quartiers populaires

257 471 691 € consacrés aux quartiers populaires

6,4 M€ consacrés aux projets en faveur des quartiers populaires via les associations

2700 projets en faveur des habitant-e-s des quartiers populaires

LES QUARTIERS POPULAIRES DE LA VILLE DE PARIS



Les quartiers populaires regroupent les Quartiers Politique de la Ville (en rouge) et les quartiers de veille active (liserés orange). Ils totalisent 360 000 habitants, soit 17 % de la population parisienne.

Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations

La Ville intensifie son action pour lutter contre les discriminations en adoptant un plan de prévention des violences sexistes et sexuelles, le dispositif Paris Sportives, le plan de prévention en faveur des personnes LGBTQI+, ou encore l'accompagnement des personnes prostituées. En parallèle, la Ville développe de nouvelles actions pour favoriser l'élaboration d'une politique d'égalité intégrée.



Paris intensifie son action pour lutter contre les discriminations dans le sport

Le sport est un levier d'émancipation mais aussi un terrain de discriminations. C'est la thématique centrale de la **Semaine parisienne de lutte contre les discriminations**, dont la 5^e édition a proposé un ensemble d'animations dans toute la capitale du 11 au 15 octobre: expositions, conférences, formations, projections, débats, etc.

A également été adopté le **Plan de prévention des violences sexistes et sexuelles et des discriminations**, qui contient des conventions d'objectifs pour les clubs sportifs dotés de subventions municipales. Ils s'engagent à mettre en place une politique de **tolérance zéro** et à former leurs équipes, professionnelles et/ou bénévoles.

Le dispositif **Paris Sportives** a pour objectif de soutenir les projets associatifs favorisant la pratique sportive féminine ou mixte dans l'espace public. La deuxième édition de cet appel à projets a permis de soutenir 14 clubs et associations pour un budget total de 100 000 euros. 7 projets sont liés au basket, 4 au football et 1 au handball; les 2 autres sont multisports.

Nouvelles actions pour les droits des femmes

Plusieurs initiatives et outils, soutenus par la Ville, ont été développés en 2021 pour sensibiliser les 15-25 ans contre les inégalités de genre, les violences sexistes et/ou sexuelles. C'est le cas de la campagne « Parlons égalité », lancée à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, ou du « **Respectomètre** », créé par la Ville en collaboration avec l'association « En avant toutes » et des membres du Conseil parisien de la jeunesse. Ce « baromètre du respect », qui fait écho au Violentomètre (créé il y a trois ans), vise à identifier les stéréotypes de genre **dans les espaces publics, numériques et scolaires**. Un appel à projets a également retenu 44 associations, intervenant dans les collèges parisiens, pour mettre en œuvre des actions de prévention contre les stéréotypes sexistes.

Soutenue par la Ville, l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris a inauguré une **Maison des Femmes** au sein de l'hôpital Bichat (18^e), afin de faciliter le parcours de prise en charge médicale, administrative et judiciaire des femmes victimes de violences.

Le 23 novembre, à l'occasion de la **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**, l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) a organisé une journée de formation et de sensibilisation interprofessionnelle, sur le thème du sexisme, dans plusieurs services sociaux de proximité.

DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN FAVEUR DES PERSONNES LGBTQI+

Depuis 2018, la Ville dispose d'un plan de prévention en faveur des personnes LGBTQI+ doté d'un budget de 350 000 euros. Il comprend 32 mesures au service de plusieurs objectifs principaux: renforcer les interventions en milieu scolaire; renforcer l'accès aux soins; former les agent-e-s sur le sujet des LGBTQI-phobies; mettre en place des intitulés non genrés dans les formulaires administratifs...

La Ville soutient également la vie associative et militante du milieu LGBTQI+, notamment la Quinzaine des fiertés LGBTQI+ et la Marche des fiertés (ex-Gay Pride), organisée depuis 1977 et partie, cette année, de Pantin.



Administration exemplaire

Handicap

► La Ville a conclu une 5^e convention (2021-2023) avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour poursuivre sa politique en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

► Organisée par la Ville, la **semaine de lutte contre l'handiphobie** a notamment permis de diffuser la série vidéo « Si l'handiphobie m'était contée ». Réalisé par la compagnie « La Cour des Contes », chaque épisode raconte une histoire en lien avec le handicap, sous la forme d'un conte, enrichie par le regard d'un-e expert-e.

53

ont été recruté-e-s sur des contrats pérennes en 2021, auxquels s'ajoutent 24 apprentis et 24 contrats aidés

6,22%

Proportion de travailleur-euse-s handicapé-e-s parmi les agent-e-s de la Ville de Paris.

Égalité et lutte contre les discriminations

L'année 2021 a été l'occasion de très nombreux événements sur les inégalités ou les discriminations.

► Dans le cadre de la campagne « Parlons égalité », le 8 mars, la Ville a organisé une **formation interprofessionnelle**, destinée à ses agent-e-s et aux bénévoles des associations intervenant auprès des jeunes.

► Fin juin, la Direction des espaces verts et de l'environnement a été audité par l'**AFNOR** dans le cadre du **renouvellement du label Égalité et diversité** obtenu par la Ville en 2019. L'audit concerne notamment la place des femmes dans les équipes et l'inclusion des agent-e-s en situation de handicap.

► Afin d'**accompagner les agent-e-s en reconversion professionnelle**, la DRH de la Ville propose l'affectation de ressources temporaires dans les services en mobilisant des agents de catégorie C qui ont été déclarés inaptes pour des raisons de santé et sont en situation de transition professionnelle. À ce jour, 62 agents ont été accompagnés dans cette démarche et 46 recrutements ont été réalisés sur des postes vacants d'adjoint administratif.

► Édité par la DRH, le dépliant « **Discrimination au travail, stop! Ensemble, agissons!** » rappelle les 25 critères légaux de discrimination au travail.

► **Deux expositions ont circulé dans les directions de la Ville** pour sensibiliser les agent-e-s, dans leur environnement de travail, sur le racisme et sur l'inclusion des personnes LGBTQI+.

► **Un séminaire de travail « Genre et espace public » a été organisé**, le 7 mai, sur l'élaboration d'un espace public partagé, de façon égalitaire, entre les femmes et les hommes.



Paris international

Le 17 mai, la Maire de Paris a remis la **troisième édition du Prix international de la Ville pour les droits des personnes LGBTQI+** à l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. Trois associations ont été récompensées.

Les conséquences de la crise sanitaire sont au cœur de la **25^e édition de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées**, organisée du 15 au 21 novembre.

136 000 €

alloués à des ONG internationales pour développer leurs projets de défense des droits humains et aider à la protection des défenseurs menacés dans le monde

195 000 €

alloués au titre d'aides d'urgence, aux ONG intervenant dans les zones en crise



« Les Dégommeuses » a pour ambition de promouvoir le football au féminin et de lutter contre les discriminations; « Lesbian Life Association Côte d'Ivoire » agit pour la défense des droits des femmes lesbiennes, bissexuelles et trans ivoiriennes; « Atlas Nienawisci – Atlas de la Haine » est un site internet fondé par un collectif de militants polonais qui recense et cartographie les politiques publiques en faveur ou contre la communauté LGBTQI+.

DATES-CLÉS



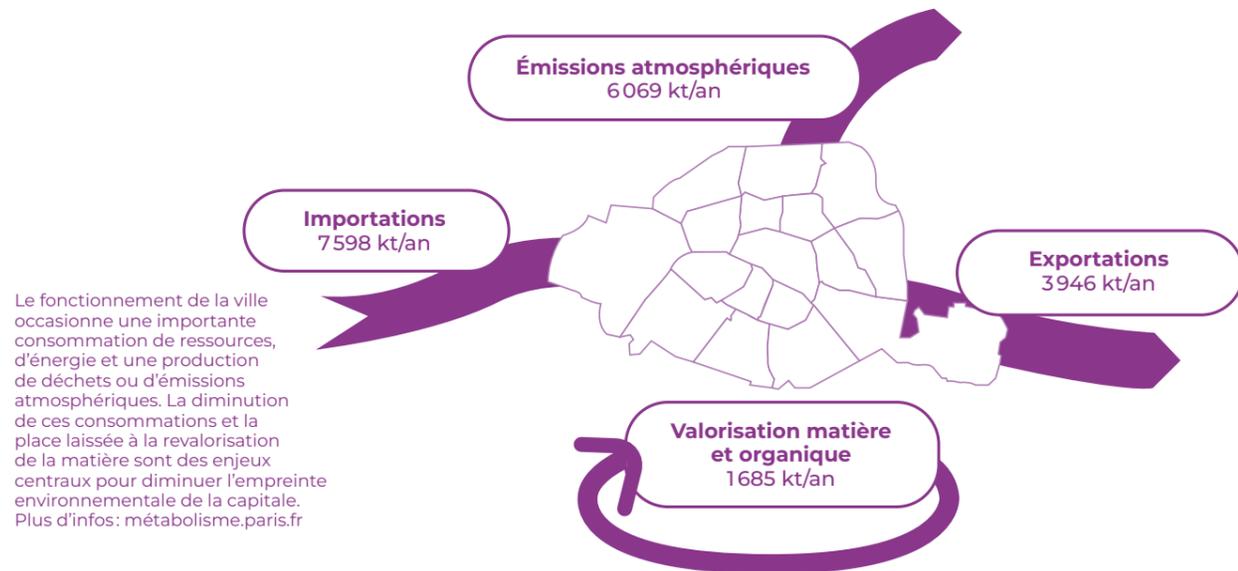
Du 6 au 21 mars — Une conférence citoyenne regroupant un panel de 100 citoyens s'est tenue pour répondre à la question « Bien manger en 2021, ça veut dire quoi? ».

24 mars — Pour accompagner l'accueil des Jeux Olympiques, la Ville a présenté un plan d'actions municipal sur la sortie du plastique à usage unique d'ici à 2024.

5 mai — Lancement de la 1^{re} édition de l'appel à projets Paris Fertile, qui vise à soutenir les formations et les reconversions professionnelles vers les métiers de l'agriculture durable.

16 décembre — Adoption du Schéma parisien de la commande publique responsable 2022-2026 en Conseil de Paris (1,6 milliard d'euros annuels de marchés publics).

INDICATEURS-CLÉS



425 kg

quantité de déchets par habitant, périmètre déchets ménagers et assimilés



19,7 %

part des collectes sélectives (emballage, verre, biodéchets), périmètre déchets ménagers et assimilés au regard du tonnage global



53 %

part de l'alimentation durable dans la restauration collective parisienne (8% en 2008)



Favoriser les modes de production et de consommation responsables, l'alimentation durable et l'économie solidaire et circulaire

L'économie solidaire et circulaire est une réponse concrète aux grands défis sociaux, économiques et environnementaux actuels. Économie du faible impact sur l'environnement, elle favorise de nouvelles formes de production, de consommation mais également de sociabilité et ouvre la voie à la création d'emplois durables et non délocalisables. La crise sanitaire de la Covid-19 a mis en lumière notre dépendance aux importations dans la consommation de biens essentiels. Pour soutenir les acteurs et les actrices du territoire engagé-e-s dans l'économie solidaire et circulaire, la Ville utilise plusieurs leviers en soutenant les productions locales, notamment artisanales, en favorisant le réemploi dans les chantiers de construction, en renforçant l'offre de commerce de proximité notamment via le GIE Paris Commerces et la Semaest, en développant l'agriculture urbaine, en privilégiant les circuits courts dans son offre d'alimentation durable, en visant une trajectoire zéro déchet non valorisable et en renforçant la proximité dans la gestion quotidienne de la propreté.



© Guillaume Bontemps



Maraîchage sur les toits du réservoir de Charonne avec l'association Le Paysan urbain.

La Ville soutient les productions durables et locales

Paris encourage la relocalisation de la production afin de limiter l'impact des transports de matériaux et de marchandises.

Créé en 2017, le **label Fabriqué à Paris** a pour objectif de valoriser et rendre visible l'excellence de l'artisanat parisien. La promotion 2021-2022 a valorisé 386 artisan-e-s, entrepreneur-e-s et créateur-ice-s, dont 15 ont reçu une distinction spéciale décernée par un jury dédié.

Du 19 au 21 novembre, la **première édition de ParisLocal** a été organisée dans la capitale et en petite couronne (92, 93 et 94) : pendant trois jours, les artisan-e-s participant-e-s ont ouvert les portes de leurs ateliers pour faire découvrir leur métier-passion.

En 2021, la Ville a également poursuivi son soutien aux entreprises de l'ESS, en particulier auprès des **structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**. Elle a lancé un appel à projets dédié, « pour de nouvelles activités circulaires chez les SIAE parisiennes ». Les lauréats ont reçu une subvention pour développer leur engagement en faveur de l'insertion et de la transition écologique de l'économie parisienne.

La Ville participe aussi au financement d'une trentaine de **lieux destinés à la réparation et au réemploi** d'objets du quotidien – ce qui représente 1300 emplois et 4 000 tonnes de déchets évités. Il s'agit par exemple des ressourceries (collecte de tous types d'objets) et des recycleries (objets ciblés, jouets, décoration, textile, etc.), qui créent également des emplois durables en faveur de personnes en situation de précarité.

Après deux ans de travaux, la caserne de pompiers **Château-Landon** (10^e) a amorcé cet été sa deuxième vie consacrée à la mode durable. Désaffecté depuis 2005, le lieu a été entièrement transformé pour accueillir une vingtaine d'entreprises dans leur transition éco-responsable. L'espace de 3 000 m² est ouvert au public : outre des bureaux et des ateliers partagés, il propose également une salle de danse, un fablab, des boutiques, un café-restaurant et un espace végétalisé.



La Ville a consacré cette année 2,5 M€ au financement d'un plateau de 1300 m² dédié à l'accueil d'une manufacture textile, opérée par des acteurs de l'économie sociale et solidaire, dans l'immeuble Berlier en cours de construction situé porte d'Ivry (13^e).



Paris veut systématiser le réemploi dans les chantiers parisiens

En collaboration avec l'APUR, la Ville de Paris a apporté son expertise technique à la réalisation d'une **étude sur l'économie circulaire dans le BTP**. Des fiches sur le réemploi et le recyclage des principaux flux de chantier (béton, métaux, bois, verre) ont été réalisées ; elles comprennent un état des lieux de la filière, les valorisations possibles et les acteurs concernés pour chaque matériau.

La Ville a également lancé un marché expérimental visant à assurer la **fourniture et la livraison de mobilier de réemploi pour les bibliothèques municipales**. Ce marché concerne les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et les entités employant au minimum 50% de travailleur-euse-s défavorisé-e-s.

En parallèle, Paris renforce son offre de **formation aux métiers du réemploi**. Portés par la Ville, l'association Les Canaux, la SCOP d'architecture Grand Huit et Ekopolis, les « Chemins du bâtiment circulaire » ont été amorcés en 2021 à l'occasion de la réhabilitation de la Maison des Canaux. Ce dispositif expérimental de formation-action vise à favoriser la transversalité entre les métiers et les échanges entre professionnels sur le réemploi.

Après avoir été récompensée, en 2020, dans le cadre de l'appel à projets de la plateforme Démoclès, « **50 maîtres d'ouvrage engagés** », la Ville de Paris a également bénéficié, tout au long de l'année, d'un accompagnement de bureaux d'études spécialisés pour l'aider à améliorer ses pratiques en matière de gestion des déchets liés au bâtiment.

D'ICI 2030 À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PARISIEN

1,2 million
de m² à démolir

2,7 millions
de m² à construire

1,1 million
de tonnes de déchets du BTP
issus des démolitions dans les
opérations d'aménagement

À PORTÉE DEMAIN, LA NOUVELLE
MARQUE ÉCORESPONSABLE
DE LA VILLE DE PARIS

La Ville a créé la marque écoresponsable **À portée demain**. Les ressources générées par la commercialisation de ces produits d'origine végétale, fabriqués en France et garantis « zéro déchet », serviront à financer d'autres actions de transition menées sur le territoire.



Commerces de proximité et entreprises durables

La Ville de Paris met en œuvre une stratégie territoriale pour la création d'activités à impact social et environnemental positif.

La Ville soutient la dynamique d'ouverture de nouveaux lieux dédiés à la consommation responsable favorisant la création d'emplois et d'entreprises. Afin que les Parisien-ne-s aient réellement la possibilité de consommer mieux et de s'approvisionner autrement, la Ville stimule l'offre en encourageant l'ouverture de nouveaux lieux dédiés aux circuits courts, à l'agriculture biologique ou à la distribution en vrac pour limiter les déchets.

En 2021, 20 nouveaux lieux destinés au réemploi solidaire et 33 commerces d'alimentation durable ont été inaugurés dans toute la capitale.

Par ailleurs, plusieurs appels à projets ont permis de financer **25 programmes d'accompagnement de créateurs d'entreprises** à impact social et écologique qui ont bénéficié à plus de 3000 Parisien-ne-s, occasionnant la création et débouchant sur 935 créations d'entreprises. On peut citer notamment le groupement d'intérêt économique sur le développement de commerces de proximité chez les bailleurs sociaux.

La Ville de Paris a aussi lancé un appel à projet « **Jeunes Pousses** » 2021-2023 qui a pour objectif d'encourager la création d'activités alternatives aux modèles économiques classiques, dont les projets font écho aux priorités de la Ville de Paris en matière de création d'activités dont l'impact social est reconnu.



83

Nombre d'entreprises accompagnées vers la transition écologique (alimentation durable, économie circulaire, PUU...)



Au cœur du quartier de Ménilmontant (20^e), l'éco-lieu Envie Le Labo est un nouveau magasin d'électroménager dans lequel il est possible de s'équiper à moindre coût grâce à des appareils reconditionnés.

Agriculture urbaine et alimentation durable

La Ville de Paris développe son offre d'alimentation durable dans ses établissements, grâce à une transition progressive vers les produits issus des filières durables et locales. Elle promeut également le développement de l'agriculture en ville et les circuits courts.

La restauration collective parisienne renforce ses ambitions environnementales

Adopté en octobre par le Conseil de Paris, le **Plan de sortie des plastiques de la restauration collective** a pour ambition de réduire les déchets sur l'ensemble du processus de production des repas. Il s'inscrit également dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens, présents dans de nombreux composants plastiques.

Par ailleurs, dans le cadre de la **lutte contre le gaspillage alimentaire**, les restaurants solidaires Émeraude sont également dotés de nouveaux équipements. Ils disposent par exemple de contenants durables pour répondre au plan de sortie du plastique engagé par la Ville. Les cartons de suremballage sont supprimés. Quant à l'approvisionnement, il a été réduit de trois à deux livraisons par semaine pour limiter l'empreinte carbone émise par les véhicules.

Grâce aux deux premiers Plans Alimentation Durable (PAD), **l'alimentation durable dans la restauration collective parisienne est passée de 8% en 2008 à 53% en 2019**. En 2021, la Ville et ses 21 gestionnaires ont co-construit le PAD 2022-2027, qui se fixe pour objectif d'arriver à **100% d'alimentation durable dans 5 ans dont 75% de bio et 50% de produits locaux** (dans un rayon de 250 km autour de Paris). Ce plan voté en 2022 s'appliquera aux 1300 établissements de la restauration collective parisienne (crèches, écoles, restaurants administratifs, Ehpad, etc.).

En plus de la forte augmentation des produits durables dans la restauration collective, les gestionnaires s'engagent également vers une **réduction de la part carnée** dans les repas, car elle présente une forte empreinte environnementale. En 2021, plus de 20% des repas servis dans les cantines sont déjà végétariens. Les restaurants de la Ville encouragent par ailleurs le travail des produits bruts pour diminuer le recours aux produits transformés.



Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, la Ville, le délégataire des marchés du 5^e arrondissement et l'association le Chaînon manquant ont mis en place un système de récupération des invendus des marchés de la place Monge et du Port-Royal au service du circuit d'aide alimentaire. Ils sont confiés à plusieurs entités de redistribution, comme La Chorba. D'autres marchés pourraient intégrer progressivement ce nouveau dispositif.

3 appels à projets pour soutenir l'agriculture urbaine et l'alimentation durable

La Ville a lancé en 2021 la première édition de son **appel à projets « Paris Fertile »**, visant à soutenir des formations professionnelles aux métiers de l'agriculture durable, tout en accompagnant les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion. 22 projets ont été sélectionnés, ce qui va permettre de former 200 professionnel-le-s aux métiers de l'agriculture durable et d'en accompagner plus de 60 dans leurs projets de création d'activités agricoles.

Afin de faciliter l'émergence d'initiatives autour de l'alimentation durable, la Ville souhaite également développer le maillage de commerces, de restaurants et d'espaces de transformation alimentaire solidaires. Elle a ainsi lancé la nouvelle édition de son **appel à projets « Alimentation durable et solidaire »**, qui a permis de récompenser 36 lauréat-e-s proposant de nouveaux lieux d'alimentation locale et durable : restaurants solidaires, cantines à prix libres, épiceries coopératives, etc.

Sur le plan de l'agriculture urbaine, l'**appel à projets Parisculteurs** vise à faciliter et accélérer l'installation de projets agricoles sur le territoire parisien. La nouvelle édition propose 16 nouveaux espaces à cultiver, représentant une surface totale de 14 hectares et un potentiel de 84 emplois.

ANIMATIONS AUTOUR DE L'AGRICULTURE URBAINE ET L'ALIMENTATION DURABLE

164

jardins partagés et pédagogiques en activité : dont 9 jardins partagés solidaires

16

jardins pédagogiques dans un espace vert

4 273

participant-e-s aux ateliers et conférences organisés à la Maison du jardinage (12^e)

4 353

visiteurs et visiteuses pour la Ferme de Paris avec 1786 Ateliers grand public dédiés à l'élevage en ville, aux enjeux alimentaires, à l'agriculture urbaine et à la permaculture



UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL POUR PARIS ET LA PRÉFIGURATION D'«AGRIPARIS»

La **Conférence citoyenne agriculture et alimentation durables** (CCAAD) et les États généraux de l'agriculture et de l'alimentation durables (EGAAD) ont permis de dessiner les contours du futur opérateur «AgriParis». Il aura pour mission de participer à la consolidation des filières locales, de développer la consommation de produits issus de circuits courts et de modes de production durables dans une limite de 250 km autour de Paris, et de lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaire. La politique alimentaire municipale a été labellisée «Projet alimentaire territorial» en 2021 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

CRÉATION DE L'HÔTEL D'ENTREPRISES SERPOLET DÉDIÉ À LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE DURABLE (20^e)

Situé porte de Bagnolet, cet ancien complexe industriel va être réhabilité pour accueillir des activités de transformation et de cuisine dédiées à l'alimentation durable. La Ville participe aux travaux à hauteur de 1,3 M€. Un appel à projets sera lancé en avril 2022.



10 sites agriculture urbaine installés en 2020 (houblons et parisculteurs)



55 sites d'agriculture urbaine (houblons et parisculteurs)



34 ha d'agriculture urbaine de projets installés dans Paris (tous sites confondus)



1769 arbres fruitiers dans les écoles

La Ville de Paris est engagée dans une démarche de prévention et de réduction à la source de tous ses déchets. Elle souhaite profiter de l'élan des Jeux Olympiques et Paralympiques pour accélérer ce processus et supprimer le plastique à usage unique avant 2024, notamment au sein des services publics parisiens.

La Ville s'engage pour la revalorisation des déchets

Lancée à titre expérimental sur six marchés en 2020, la **collecte des déchets alimentaires en apport volontaire** a été étendue à 50 nouveaux marchés, cette année, grâce à des bacs dédiés. Ce dispositif a reçu le prix Territoria d'argent 2021 dans la catégorie «Civisme-Citoyenneté».



Bacs dédiés d'apport volontaire dans les marchés ou prix Territoria pour ce dispositif.

La Ville de Paris soutient également l'engagement du SYCTOM dans son programme d'accompagnement en faveur de la réduction et de la valorisation optimale des déchets, à travers une démarche de «contrat d'objectifs» pluriannuels. Elle vise à formaliser les objectifs chiffrés de collecte et de tri des déchets entre 2022 et 2026 sur le territoire parisien. En parallèle, le SYCTOM s'engage également dans cette programmation à mettre en œuvre des actions de prévention, de sensibilisation et d'amélioration des performances de tri (du réemploi à la lutte contre le gaspillage). Cette démarche inclut la rénovation du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville-Bobigny et un projet de méthanisation de déchets alimentaires à Gennevilliers, à l'horizon 2025. L'ensemble de ces actions doit concourir à tendre vers «le zéro déchet non valorisé», avec, tout particulièrement, une exigence forte de la Ville de Paris vis-à-vis du SYCTOM pour éviter au maximum le recours à l'enfouissement.

13 NOUVEAUX TERRITOIRES REJOignent LA DÉMARCHE ZÉRO DÉCHET

L'objectif des Territoires zéro déchet (TZD) consiste à mobiliser l'ensemble des acteur-ric-e-s d'un quartier grâce à des conseils et activités pour réduire la production des déchets et repenser les modes de consommation. Après une expérimentation réussie rue de Paradis (10^e) en 2019, la démarche a été étendue à 13 nouveaux quartiers en 2021, dans plusieurs arrondissements (5^e et 6^e, 9^e-11^e, 14^e et 15^e, 18^e-20^e). La Ville a engagé plus de 140 000 euros de subventions dans la démarche.

Stratégie de sortie du plastique à usage unique

La ville souhaite profiter de l'élan des Jeux Olympiques et Paralympiques pour accélérer le processus de réduction des déchets et supprimer le plastique à usage unique avant 2024, notamment au sein des services publics parisiens. En 2019, la Ville a organisé une deuxième conférence de sortie du plastique à usage unique et annoncé un plan construit autour de 6 axes stratégiques; il concerne notamment les emballages jetables, les déchets de bouteilles d'eau dans l'espace public ou le développement de la consigne à l'échelle de Paris.

Dans le cadre du **Plan de sortie du plastique de la restauration collective parisienne** (2021-2026), la Ville a réalisé un état des lieux de la présence de plastique dans les services de restauration. Ce diagnostic a pour objectif de déterminer les solutions alternatives et d'accompagner les établissements concernés, comme le Centre de formation Le Nôtre ou le centre maternel Ledru-Rollin/Nationale en 2021 ou la Stratégie Consigne dans la restauration collective qui se structure à l'échelle IDF.



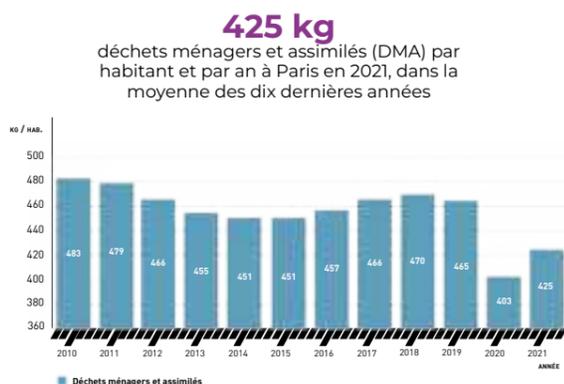
Eau de Paris a initié un mouvement associant les commerçant-e-s, les restaurateur-ric-e-s et les entreprises pour permettre aux Parisien-ne-s de remplir leur gourde partout dans toute la capitale. Ce projet expérimental a débuté en septembre, dans deux quartiers pilotes: Les Deux Rives (12^e et 13^e) et le quartier «alimentation durable» (10^e et 11^e). L'objectif d'Eau de Paris est de constituer un premier réseau de 500 commerces partenaires avant le printemps 2022.

Top 5 des plastiques par compartiment environnemental :



À l'échelle du territoire, les études de consommation indiquent que 348 kilos de déchets plastiques sont produits en moyenne par habitant et par an (tous déchets compris, activité économique et déchets ménagers – étude de diagnostic plastique territorial réalisée en 2021). Une partie de ces plastiques va « fuiter » vers les compartiments environnementaux (eau, sol, air), notamment sous la forme de micro-plastique dont les dangers pour la santé sont encore mal connus.

LES DÉCHETS À PARIS



65 737 tonnes d'emballages en verre collectés

62 695 tonnes de production déchets de la collectivité

687 tonnes de biodéchets (périmètre déchets de la collectivité) collectés dans les restaurants administratifs

92 418 tonnes de multi-matériaux collectés (cf. graphique ci-dessus sur les emballages collectés)

16 743 tonnes de DEEE et de DEA collectés et valorisés (périmètre déchets occasionnels)

2 970 tonnes de biodéchets (périmètre DMA) collectés

25,52 tonnes de déchets des ateliers municipaux automobiles collectés pour valorisation

927 241 tonnes de production DMA

À noter: les déchets totaux produits (incluant par exemple les déchets des bâtiments rapportés à la population) dépassent 3 tonnes par habitant si l'on se réfère à l'Étude sur les indicateurs de l'économie circulaire 2022 de l'Institut Paris région.

La propreté est une des priorités de la Ville. De ce fait, la gestion de la propreté a été repensée dans la capitale.

Une nouvelle organisation pour la gestion de la propreté adoptée à Paris

Le Pacte parisien de la Proximité a été adopté au Conseil de Paris du mois de novembre. Il donne plus de pouvoirs aux Maires d'arrondissement pour gérer l'entretien et la propreté (entre autres missions) de leur arrondissement. En matière de propreté de l'espace public, c'est l'arrondissement qui est désormais l'échelle de référence pour construire, mettre en œuvre et adapter les actions. La Direction de la propreté et de l'eau (DPE) est déjà territorialisée à l'échelle des arrondissements, via les divisions territoriales. Toutefois, les acteurs et les moyens mis en œuvre sont plus larges que ceux des seules divisions territoriales. Les Maires d'arrondissement doivent avoir une visibilité et un levier sur la mise en œuvre de l'ensemble de ces moyens. Ainsi, les priorités de la politique de propreté de l'espace public sont désormais définies par les Maires d'arrondissement, dans un dialogue exigeant avec les divisions territoriales, avec l'objectif de répondre concrètement, plus rapidement et efficacement aux attentes des habitants.

Enfin, des feuilles de route d'arrondissement sont prévues pour formaliser les priorités d'action des Maires (dans le cadre des orientations stratégiques parisiennes) pour l'ensemble des moyens dédiés à l'arrondissement (en particulier pour la propreté et l'entretien de l'espace public en général).

Dans le même temps, la Ville renforce son dispositif Urgence propreté. Les équipes « Urgence propreté » vont être progressivement doublées pour intervenir sur les signalements nécessitant une action immédiate, émis par les mairies d'arrondissement ou via l'application « Dans ma Rue » (encombrants, poubelles qui débordent, flaque d'huile sur un trottoir, etc.). Ce renforcement a été engagé dès cette année avec la mise en place de sept équipes dans les 5^e, 8^e, 11^e, 15^e, 17^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Parmi les moyens mis à disposition des Maires d'arrondissement, une enveloppe territoriale est dimensionnée en tenant compte de l'intensité d'usage de l'espace public (à activer/moduler par le Maire selon les besoins spécifiques du territoire).

Le Pacte parisien de la Proximité mentionne aussi l'identification progressive de « responsables de quartier » chargés de veiller à l'entretien de l'espace public et d'interlocuteurs des mairies d'arrondissement au quotidien (acteurs locaux, habitants...).

24H DE LA PROPRETÉ

Chaque mois, un quartier est entièrement remis au propre par les équipes de la Ville. Expérimentée une première fois en octobre 2020 dans le 11^e arrondissement (entre les rues de Montreuil, Faidherbe, Charonne et le boulevard Voltaire), cette nouvelle façon d'intervenir est étendue progressivement à tous les arrondissements. L'opération concerne la « propreté verticale » : dégraissage, remise en peinture, enlèvement des stickers et des affiches, etc.

Administration exemplaire

► Commande publique

Le Schéma parisien de la commande publique responsable fixe plusieurs objectifs majeurs : adapter les consultations au profil des structures de l'ESS et des petites et moyennes entreprises (PME); développer les dispositions favorables à l'économie circulaire et à la biodiversité avec l'objectif qu'elles soient présentes, respectivement, dans 75% et 50% des futurs contrats; développer les achats passés auprès des structures de l'insertion. L'ambition est d'atteindre un total de 3 millions d'heures d'insertion d'ici à 2026.

dans ses marchés d'aménagement et de scénographie. En fin d'année, Paris Musées a également mis en place une grande opération de récupération de mobiliers, fournitures et matériaux dans les réserves partagées de Bercy.

73% des marchés centraux (et non transversaux) comportent une dimension environnementale

100 000 vêtements bio et équitables ont été distribués aux agents en 2021

► Numérique responsable
L'équipement des agent-e-s a été réduit à un seul ordinateur par personne, permettant de redistribuer en interne les ordinateurs récupérés et d'orienter les équipements sortis du parc de l'administration parisienne vers le réemploi. Cette décision s'inscrit dans le contexte de crise sanitaire où le télétravail s'est généralisé.

► Économie circulaire

Pour développer le réemploi des scénographies d'exposition et réduire la part de nouvelles constructions, la Direction des expositions et des publications de **Paris Musée souhaite systématiser l'intégration de l'écoconception dès la phase de création des projets** et a introduit la construction de cimaises démontables, facilement réutilisables,

La Ville de Paris souhaite que son opérateur de restauration collective, l'ASPP, soit moteur pour promouvoir les engagements municipaux en matière de développement durable. Au sein de ses 15 restaurants et 5 Croq'Pouce, l'association est pleinement mobilisée pour la suppression du plastique à usage unique, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le renforcement du tri des déchets, mais aussi la promotion des produits bio, locaux, de saison et labellisés. Elle s'est aussi officiellement engagée dans les démarches de labellisation Ecocert et MonRestauResponsable. L'expérimentation d'un système de réemploi de contenants conduite au premier semestre 2021 a permis d'ouvrir la voie à la mise en place d'un dispositif de consigne qui sera géré en régie par l'ASPP dès le début de l'année 2023.

Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Paris se prépare à accueillir les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques. 2021 est une année de transition dans la préparation de l'événement avec l'accélération de la conception des opérations, la mesure de leurs impacts et la réalisation des équipements durables. Dans une logique de contribution aux 17 Objectifs de développement durable (ODD), Paris souhaite également se servir de la dynamique générée par les Jeux pour accélérer ses politiques publiques, en réfléchissant à l'« héritage » pour les Parisien-ne-s.

8 août

Les athlètes brandissent le drapeau olympique lors de la cérémonie de clôture des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo. Au même moment, un passage de flambeau symbolique a lieu dans l'enceinte éphémère du Trocadéro, à Paris.



2 octobre

C'est la *Nuit Blanche* à Paris, consacrée au « corps en mouvement », l'édition 2021 s'inscrivant dans l'Olympiade culturelle des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. 200 événements artistiques se déroulent dans toute la capitale.

5 octobre

La première pierre de l'Arena Porte de la Chapelle est posée par la Maire de Paris et les partenaires. Il s'agit du seul grand équipement sportif construit pour les JOP à Paris, qui proposera par ailleurs une offre sportive de proximité ainsi que des services supplémentaires aux habitants d'un quartier en plein réaménagement.

13 décembre

Le Comité d'organisation Paris 2024 annonce que la cérémonie d'ouverture des Jeux aura lieu sur la Seine – et non dans une enceinte sportive, comme habituellement.

LES RÉALISATIONS MAJEURES DE 2021

Les jardins du Trocadéro, une préfiguration de Paris 2024

Pendant l'été, les bassins du Trocadéro ont été transformés en stade éphémère, l'occasion de tester plusieurs dispositifs déployés pour les Jeux. Par exemple, aucune bouteille en plastique n'a été distribuée ou vendue, grâce à la mise en place de fontaines à boire, de gobelets réutilisables consignés et de gourdes pour les *Volontaires* et le personnel. L'espace a également fait l'objet d'investissements et de travaux préparatoires visant à réduire l'impact environnemental des événements récurrents sur site: signature d'un contrat d'électricité verte, raccordement du réseau d'assainissement aux égouts, etc. Plusieurs associations partenaires ont par ailleurs été mobilisées pour faciliter l'accueil du public en situation de handicap, via de nouveaux équipements: mise en place de rampes d'accès, de sanitaires accessibles, abaissement de la hauteur des comptoirs, signalétique adaptée... Une équipe de 46 volontaires a été formée spécifiquement à l'accueil de ces personnes et aux gestes qui sauvent; 10 d'entre eux-elles étaient porteurs d'un handicap sensoriel, mental ou moteur.

L'APPEL À INNOVATIONS MOBILITÉS JOP 2024 DISTINGUE 21 PROJETS

Parmi les lauréats: un calculateur d'itinéraire piéton adapté aux personnes à mobilité réduite, le déploiement d'une barge sur le canal Saint-Denis permettant un transport de marchandises décarboné, etc. Chaque projet va bénéficier d'un accompagnement jusqu'aux Jeux.

Les travaux des grands projets d'infrastructure parisiens sont officiellement lancés

La livraison de la future *Arena de la porte de la Chapelle* est prévue fin 2023. Démarré à l'été 2021, le chantier se veut exemplaire, notamment en matière d'économie circulaire et de réemploi. En 2021, 208 tonnes de déchets ont été revalorisées. Une grande partie du béton utilisé pour le bâtiment sera bas ou ultra-bas carbone, et fabriqué sur place grâce à une centrale de production implantée in situ pour limiter les déplacements de camions. Une base de vie « écoresponsable » a aussi été installée au cœur du chantier; elle pourra accueillir 400 compagnons. L'initiative a été récompensée par un prix Territoria d'or.



Les travaux d'aménagement pour renforcer l'accessibilité universelle au stade Pierre-de-Coubertin (16^e) ont démarré fin 2021. Les plans de rénovation ont été élaborés en tenant compte des avis émis par les futur-e-s usager-e-s. Le chantier repose sur des principes écoresponsables: tous les matériaux qui le peuvent seront réemployés in situ, à l'image des urinoirs, sanitaires et colonnes de douches. Quant aux ressources non réemployables, elles seront orientées vers les filières de revalorisation.

La démarche Héritage, au cœur de l'accueil des JOP 2024

La Délégation générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux grands événements (DGJOPGE) veille à ce que les 20 mesures prioritaires du programme « Transformations Olympiques » soient au cœur de tous les projets de la Ville jusqu'à l'ouverture des Jeux.

Ainsi, depuis 2019, la Ville a participé au financement de projets sociaux ou éducatifs de 173 associations ou clubs sportifs, pour un montant total de 2,3 M€. 607100 euros de cofinancements ont également été obtenus dans le cadre du Fonds de dotation Paris 2024 pour accompagner des projets parisiens en 2021; ce budget est en hausse de 65% par rapport à 2020.

La Ville a par ailleurs lancé l'appel à projets *Impact 2024*, qui regroupe 42 projets d'intérêt général utilisant le sport comme outil d'impact social. Parmi les associations lauréates en 2021, l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique 75 organise des tournois de sport interquartiers (basket, football, etc.), une façon d'agir contre les conflits dans la rue.

Lancé en 2018 par la Ville de Paris, le plan d'action *EnJeux Emploi* permet d'informer les acteurs économiques parisiens sur la stratégie responsable, la cartographie et le calendrier des achats. Une troisième journée de rencontres a été organisée, le 16 avril, pour réunir les entreprises et les directions de la Ville; elle concernait les marchés publics de biens et de services générés par la Ville et le Comité d'organisation, ainsi que les marchés liés aux sites éphémères.

UNE 3^e PROMOTION POUR HUA!, L'ACCÉLÉRATEUR DE PROJETS AU SERVICE DU HANDICAP

HUA! (Handic'Up Access!) est l'accélérateur de Paris&Co pour le développement d'innovations au service du handicap. Le 6 mai, il a présenté sa 3^e promotion composée de 7 nouvelles start-up. Veebya propose par exemple une application de réservation de chauffeur-euse-s spécialisé-e-s dans le handicap; Myjugaad est une solution d'aide au déménagement destinée aux seniors isolé-e-s et aux personnes en situation de handicap; Steephen X est une interface cerveau-machine permettant à la personne en situation de handicap moteur de contrôler un ordinateur de bureau, etc.

255 000 €

de dépenses engagées pour des prestations d'accompagnement à la mise en place de dispositifs responsables ou de solutions durables (hors travaux chantier)
▶ Hausse de 13% par rapport à 2020.

93%

des marchés notifiés comportent des conditions d'exécution sociales et/ou environnementales
▶ Hausse de 10% par rapport à 2020.

96 conventions

rédigées ont un impact social (sur un total de 112 conventions)
▶ Hausse de 68% par rapport à 2020.

88 associations engagées

▶ près de 100% d'augmentation.

767100 €

de subventions attribuées par la Ville en 2021 pour des actions à caractère ou impact social, dans le cadre de la mise en œuvre de « Transformations Olympiques »
▶ Hausse de 72% par rapport à 2020.

14 706 heures

d'insertion réalisées en 2021 sur les chantiers ou événements pilotés par la délégation aux JOP (soit 9,1 équivalents temps plein annualisés).

L'administration parisienne évolue pour relever les défis environnementaux, favoriser la justice sociale et améliorer l'accueil des usager·e·s.

L'administration parisienne se réorganise

Voté au Conseil de Paris de novembre 2021, le Pacte parisien de la proximité traduit la volonté commune de faire de l'arrondissement l'échelon de référence des politiques municipales. L'objectif est de favoriser la réactivité et l'efficacité pour répondre, en étant au plus près des habitant·e·s, en confiant aux Maires d'arrondissement plus de pouvoirs et plus de moyens, tout en préservant l'unicité de Paris.

Pour répondre aux enjeux de la transition climatique, la Ville de Paris crée une nouvelle Direction dédiée à la transition écologique et au climat (DTEC). Elle doit contribuer à doter la Ville d'une doctrine opérationnelle sur l'environnement, en assurant le suivi des différentes stratégies adoptées par le Conseil de Paris. Elle est composée de 6 pôles : climat ; résilience, recherche et prospective ; énergie ; qualité de l'environnement ; développement durable, coordination des expertises environnementales et évaluation des projets ; eau, Seine et sortie du plastique à usage unique.

La Direction de la santé publique, également en cours de préfiguration, matérialise la stratégie municipale de santé : anticipation des risques sanitaires et environnementaux, réduction des inégalités sociales sur le plan de l'accès au soin.

Enfin, la Direction des solidarités met en œuvre la politique d'action sociale de la Ville. Dans le cadre d'un projet d'unification et de territorialisation de l'action sociale, elle doit permettre de mieux articuler les compétences municipales et départementales, afin d'assurer la continuité de l'accompagnement de chacun·e.

De nouvelles formations et sensibilisations sont proposées aux agent·e·s de la Ville

► La Ville de Paris a signé le pacte Bois-Biosourcés en avril 2021, qui l'engage à intégrer 40% de bois et biosourcés à minima dans ses projets. Pour développer cette culture bois, une formation dédiée a été proposée à tous les agent·e·s opérationnel·le·s de la DCPA. Un référent FIBOIS a également été nommé pour assurer la mise en œuvre du pacte.

► Les agent·e·s techniques de la petite enfance (ATPE) ont eu accès à une formation sur la gestion des déchets : présentation des consignes de tri et des évolutions réglementaires ; information sur le label Ecocert, qui valorise la qualité de la restauration au regard des enjeux de développement durable ; lutte contre les perturbateurs endocriniens.

► L'Institut national du patrimoine propose une nouvelle formation sur le développement durable dans le domaine de la conservation. Elle est accessible aux agent·e·s des musées et institutions culturelles municipales.

► L'offre de formation ouverte aux agents de la Ville s'est enrichie de nouvelles formations sur la filière ville durable, écologie urbaine et résilience. Plus de 500 agent·e·s de la Ville ont choisi une formation de ce nouveau parcours en 2021 portant sur le changement climatique, la qualité de l'air ou le développement durable appliqué à la Ville de Paris.

Les critères environnementaux et sociaux sont introduits dans l'analyse des politiques publiques

Engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Ville a adopté une démarche de budgétisation sensible au genre (BSG), avec la création d'indicateurs financiers sous l'angle du principe égalitaire.

De la même manière et conformément à un objectif de l'Accord de Paris, la Ville s'attache à aligner les financements publics sur les enjeux climatiques. En partenariat avec l'Institut de l'économie pour le climat, elle a co-construit une méthodologie d'évaluation climat des budgets locaux, partagée avec d'autres collectivités.

Par ailleurs, les Objectifs de développement durable servent de matrice à l'élaboration et au suivi de certaines politiques publiques.

Les 17 Objectifs de développement durable sont les priorités, définies par l'ONU, pour le développement économique, environnemental et social des États membres à l'horizon 2030.

Les Objectifs de développement durable de l'ONU sont déclinés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à travers le programme « Transformations Olympiques ». Chaque événement, chaque action, chaque produit conçu dans le cadre des Jeux doit répondre aux exigences de durabilité et d'inclusion établies par les ODD. C'est le cas, par exemple, de l'enceinte éphémère du Trocadéro, mise en place durant l'été.

Les ODD s'intègrent également dans le nouveau Schéma de la commande publique à l'occasion de sa deuxième édition (2022-2026).

Par ailleurs, un critère de développement durable est pris en compte dans les appels à projets internationaux liés à la culture. Lors de l'évaluation des dossiers de candidature, une partie de la notation est désormais fondée sur l'impact environnemental du projet.

La première édition des Trophées Paris Innove récompense 22 initiatives municipales

Paris Innove est un outil de management transversal qui a pour objectif de stimuler l'innovation interne et d'accroître ainsi la capacité des différentes directions à s'adapter aux nouveaux enjeux de la Ville.

Organisés fin novembre, les Trophées Paris Innove ont récompensé 22 initiatives. Parmi les lauréats. « Drones sur la ville » a été distingué, par exemple, dans la catégorie « Transformation des pratiques ». Le projet promeut l'utilisation de drones pour certaines opérations de maintenance (relevés énergétiques, surveillance d'ouvrages d'art, etc.), ce qui permet d'en réduire l'impact carbone. Autre projet : « Chaîne textile toujours plus verte, circulaire et responsable » agit sur le cycle de vie des vêtements professionnels ; le projet a été récompensé dans la catégorie « Défis écologiques et climatiques ».

OURS

Présentation au Conseil de Paris de novembre 2021

Coordination technique :

Direction de la Transition écologique et du climat

Pôle de coordination développement durable et évaluation environnementale

Conception éditoriale et graphique :

KIBLIND Agence

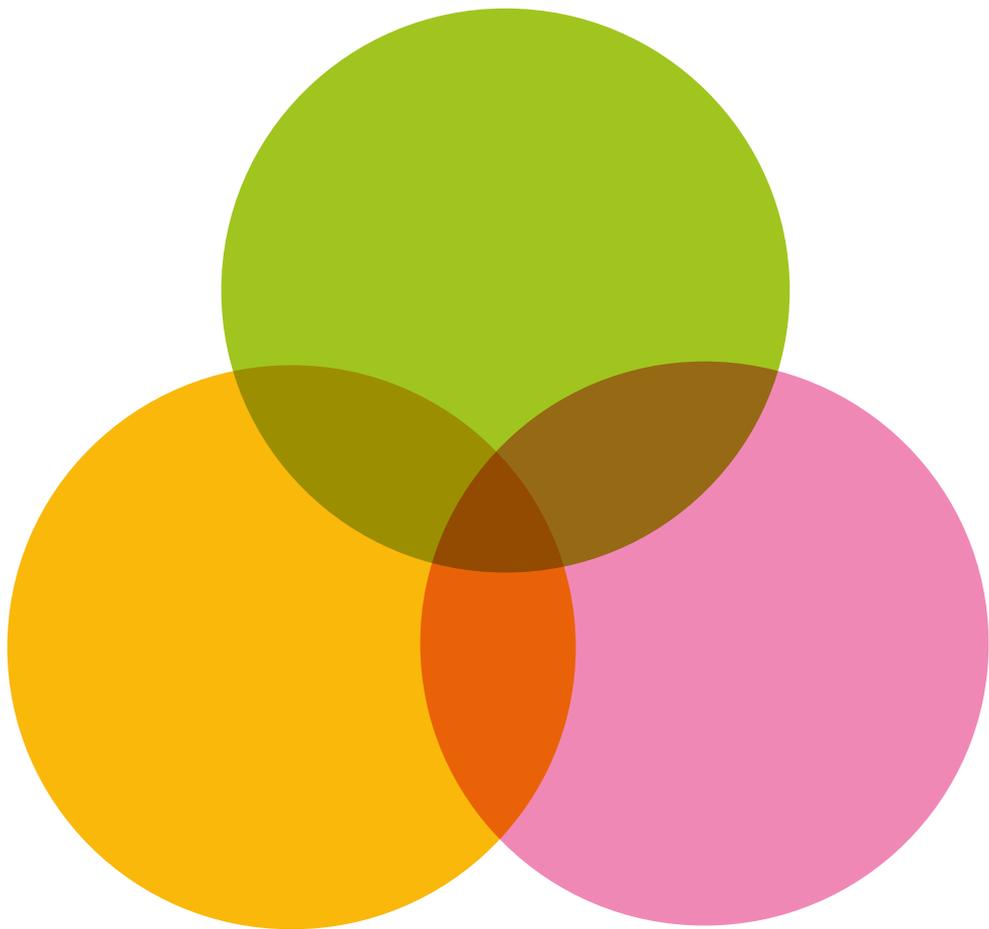
Merci aux 75 contributeurs et contributrices de la Ville dont les référent·e·s développement durable de chaque direction

Imprimé sur du papier FSC®



CRÉDITS PHOTOS

Laura Anconna (p.38), **APC** (p.10), **Christophe Belin/Ville de Paris** (p.7), **Guillaume Bontemps/Ville de Paris** (p.8, 22, 24, 30, 31, 37, 38, 40, 46, 48, 49, 52, 55, 60, 61), **Laurent Bourgogne/Ville de Paris** (p.39, 41), **Sofian Boussaid** (p.13), **Joséphine Brueder/Ville de Paris** (p.25, 41, 43, 45, 53, 61), **Être** (p.54), **Arnaud Caillou** (p.58), **Le Chaînon manquant** (p.59), **Émilie Chaix/Ville de Paris** (p.53), **Chartier Dalix** (p.19), **Élisa Chaveau/Ville de Paris** (p.16), **Pascal Dhennequin/Ville de Paris** (p.11), **Clément Dorval/Ville de Paris** (p.12, 23, 30, 35, 38), **Lorie Eliès** (p.5), **Emerige Résidentiel** (p.56), **Foncière Ville de Paris** (p.42), **France Fredon/Ville de Paris** (p.28), **Fabrice Gaboriau** (p.16), **Henri Garat/Ville de Paris** (p.25, 50), **Jean-Baptiste Gurliat/Ville de Paris** (p.14, 64), **Christophe Jacquet/Ville de Paris** (p.9, 18, 20), **Xavier Japiot/Ville de Paris** (p.32), **Jacques Leroy/Ville de Paris** (p.18,19), **Atelier Philippe Madec** (p.11), **Clément Martin** (p.11), **Picasa** (p.65), **Sophie Robichon/Ville de Paris** (p.4, 21, 28, 57), **Frédéric Saïd/Ville de Paris** (p.47), **UICN** (p.30), **Ville de Paris** (p.13, 43, 44, 56), **Kiara Worth** (p.4), **Sonia Yassa/Ville de Paris** (p.33).



DIRECTION
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DU CLIMAT